



Edition provisoire

Friday 3 October 2025, morning

Compte rendu officiel des débats

Opening of the sitting No 36

Debate: Artificial intelligence and migration

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Bonjour à tous,

Pour ce dernier jour, vendredi, nous avons encore trois débats. Donc, disons que nous n'avons pas beaucoup d'orateurs, mais nous avons quand même un emploi du temps strict à respecter.

La séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle le rapport sur « L'intelligence artificielle et la migration » (Doc. 16240), présenté par M. Petri HONKONEN, au nom de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous devons en avoir terminé avec l'examen de ce texte, vote inclus, vers 10 h 45. Nous devons donc interrompre la liste des orateurs vers 10 h 35, afin de pouvoir entendre la réplique de la commission et de procéder aux votes nécessaires.

Monsieur le rapporteur, vous disposez de 7 minutes pour la présentation de votre rapport et de 3 minutes pour répondre aux orateurs à la fin de la discussion générale.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Petri HONKONEN (Finlande, ADLE, Rapporteur): Merci, Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée,

Chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui à un moment décisif, un moment qui déterminera non seulement la manière dont nous gouvernons les migrations, mais aussi la manière dont nous nous gouvernons nous-mêmes, nos valeurs et les technologies qui modifient nos sociétés à un rythme effréné.

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

L'intelligence artificielle n'est plus une perspective lointaine. Elle est déjà intégrée dans nos systèmes d'asile, nos frontières, nos contrôles de visas et nos services publics. L'intelligence artificielle influence les décisions concernant les personnes qui peuvent entrer, celles qui doivent attendre et celles qui peuvent rester.

C'est pourquoi cette résolution est si importante. Il ne s'agit pas simplement d'efficacité technologique, même s'il est vrai que l'IA peut faciliter et intensifier les processus. Cette résolution est un appel au leadership politique. Il s'agit d'une feuille de route visant à garantir que l'IA respecte les droits de l'Homme, protège la dignité et serve la justice tout au long du parcours migratoire.

Le projet de résolution qui vous est soumis décrit en détail les enjeux et les mesures à prendre.

Il appelle à une surveillance humaine de tous les systèmes d'IA, en particulier ceux qui sont utilisés pour évaluer les demandes d'asile ou les conditions d'obtention d'un visa.

Il demande que des études d'impact soient menées avant tout déploiement de systèmes d'IA dans les contextes migratoires, afin d'évaluer les risques pour la vie privée, l'équité et la non-discrimination, en recourant à la méthodologie HUDERIA du Conseil de l'Europe.

Il appelle à la plus grande prudence en ce qui concerne la reconnaissance des émotions et les outils de détection automatique des mensonges.

Il exige des garanties solides en matière de protection des données, en particulier pour les données biométriques et les données personnelles sensibles.

La résolution aborde également l'ensemble du processus de migration.

Dans les étapes précédant le départ, elle propose une utilisation éthique des chatbots pour informer les migrants de leurs droits, des systèmes de visa assistés par l'IA qui ne font pas de discrimination et des outils de mise en relation avec le marché du travail qui empêchent l'exploitation.

En transit, elle s'oppose à la surveillance aveugle et soutient les outils d'IA pour la recherche et le sauvetage, une question de vie ou de mort pour ceux qui traversent la mer Méditerranée ou d'autres itinéraires dangereux.

À l'arrivée des migrants, cette résolution exhorte les États membres à préserver l'élément humain dans les décisions d'asile, à garantir la transparence dans l'utilisation des systèmes d'IA et à traduire les décisions dans un langage clair et accessible.

Pendant le séjour et l'intégration, elle soutient les services numériques inclusifs, les outils linguistiques conçus conjointement avec les communautés de migrants et l'analyse prédictive pour promouvoir la cohésion sociale et prévenir l'exclusion.

En ce qui concerne le retour et la réintégration, elle préconise des processus de retour volontaire et éclairé soutenus par l'IA.

Chers collègues, il ne s'agit pas seulement de principes abstraits. Il s'agit de mesures concrètes et réalisables pour faire en sorte que l'Europe reste le porte-drapeau mondial de la gouvernance éthique de l'IA, en particulier là où la vulnérabilité humaine est la plus grande.

Cela m'amène à parler du projet de recommandation qui accompagne ce rapport et qui donne à ces engagements un poids politique supplémentaire.

Il encourage le Comité des Ministres à adopter une recommandation officielle ainsi qu'un code de bonnes pratiques sur l'IA et les migrations, constituant un cadre évolutif qui traduit les principes juridiques en orientations concrètes à l'attention des autorités nationales, des agences frontalières, des services d'asile et des prestataires, conformément à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA, les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit.

Il recommande une formation ciblée pour les institutions de médiation et les organismes de promotion de l'égalité, afin qu'ils soient en mesure de répondre aux plaintes et aux violations des droits liées à l'IA.

Il préconise un renforcement de la coopération avec les principaux organes de l'Union européenne et des Nations Unies, notamment FRONTEX, eu-LISA, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, afin de garantir que l'usage de l'IA dans la gestion des migrations soit cohérent, coordonné et fondé sur les droits, plutôt que fragmenté.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une Europe où la technologie est façonnée par les droits, et non l'inverse.

Nous déclarons que l'efficacité ne doit jamais se faire au détriment de l'égalité, que l'innovation ne doit jamais faire taire les voix des plus vulnérables.

Je vous exhorte, chers collègues, à permettre à cette Assemblée de prendre l'initiative. Adoptons dès à présent cette résolution et cette recommandation, non pas a posteriori, mais afin de donner l'exemple d'une gouvernance responsable et fondée sur des valeurs à l'ère numérique.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je donne ensuite la parole, tout d'abord, au nom des groupes politiques, à M. Stefan SCHENNACH.

Stefan, vous disposez de 2 minutes.

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Au nom de mon groupe, je tiens à féliciter le rapporteur pour cette résolution équilibrée et avertissante, qui soulève essentiellement toutes les questions importantes et affirme que l'IA peut être utilisée, mais qu'il faut veiller à ce qu'elle n'empêche pas, par le biais d'algorithmes, les gens d'entrer dans le pays, de franchir les frontières ou d'obtenir des permis de travail et de séjour.

Je pense qu'il est très important que les droits humains, la démocratie et l'État de droit soient respectés et ne deviennent pas des distorsions algorithmiques. Il est important qu'il n'y ait pas de moyens tels que l'évaluation de la crédibilité, la reconnaissance des émotions ou l'appartenance à un État ou à une ethnie.

Là où l'IA peut effectivement avoir un avantage, c'est dans la gestion de la migration. Mais là, il faut vraiment qu'il y ait des gains d'efficacité. Une protection stricte des droits humains à toutes les étapes et avec la migration. En outre, étant donné que les réfugiés environnementaux sont de plus en plus nombreux en raison du changement climatique dramatique, l'IA peut analyser et fournir des données socio-économiques dans ce domaine précis, à savoir les prévisions relatives à la migration liée au climat, et permettre une planification humanitaire, comme nous l'avons déjà fait dans le rapport Climat et migration.

Je soutiens pleinement la proposition du rapporteur d'avoir un accord de tous les États sur ce sujet et le projet de convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Il est grand temps d'avoir cela. Merci beaucoup.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Mme Albana VOKSHI, au nom du Groupe du Parti populaire européen. Vous disposez de 2 minutes.

Mme Albana VOKSHI (Albanie, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Bonjour, Monsieur le Président.

L'intelligence artificielle (IA) a déjà changé notre monde. Notre façon de vivre, d'apprendre, de travailler, de faire des affaires et d'éduquer nos enfants.

Il s'agit d'une réalisation remarquable. Pourtant, son impact total sur le marché du travail, sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et sur l'égalité doit encore faire l'objet d'études approfondies et de preuves.

Bien entendu, je suis favorable à l'utilisation de l'IA, mais nous devons être prudents lorsque des droits sont en jeu. Dans mon pays, un soi-disant ministre de l'IA a été introduit, ce qui soulève des questions constitutionnelles et pratiques. Les gens se demandent à juste titre qui le programme ? Qui sera responsable demain, le même réseau qui permet la corruption à haut niveau ? Au-delà des gros titres, les problèmes fondamentaux sont la transparence et la responsabilité.

L'Assemblée parlementaire a pour mission essentielle de défendre les droits de l'homme. Lorsque l'IA entre en jeu dans la gestion des migrations, les enjeux pour ces droits risquent d'augmenter considérablement. Originaire d'un pays, l'Albanie, qui compte des millions d'immigrés, je connais le visage humain qui se cache derrière les statistiques. Nous devrions être très, très prudents.

Les systèmes d'IA utilisés pour les décisions relatives à l'asile et aux frontières présentent ou pourraient présenter un risque élevé. Les algorithmes opaques, les oublis faibles et les biais de contrôle humain limités ne sont pas théoriques. La reconnaissance faciale, la comparaison biométrique et les analyses dialectales sont trop souvent à l'origine d'erreurs d'identification des femmes, des minorités, des Roms et des groupes vulnérables.

Nous avons besoin de lignes directrices qui placent les personnes au premier plan. Un contrôle humain dans chaque décision. Une évaluation préalable de l'impact sur les droits de l'homme, des audits obligatoires sur les préjugés et un contrôle indépendant. L'inclusion est également importante. Si les outils d'IA remplacent les formulaires papier, mais ne sont pas multilingues et accessibles hors ligne.

Travaillons avec l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et nos partenaires européens pour établir un code de bonnes pratiques sur la migration par l'IA et veiller à ce que nos États membres s'alignent sur le nouveau cadre du Conseil de l'Europe en matière d'IA.

Merci.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

Puis-je demander aux orateurs de s'en tenir strictement à deux minutes ?

En effet, je souhaite que toutes les personnes inscrites sur la liste puissent s'exprimer et si vous ne faites pas preuve de rigueur, nous dépasserons notre temps de parole.

La parole est à M. Armen GEVORGYAN, au nom des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés.

Vous disposez de 2 minutes.

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA, Porte-parole du groupe): Chers collègues,

L'intelligence artificielle ne peut pas devenir une boîte noire décidant des destinées humaines, en particulier dans les procédures de migration et d'asile. Les décisions numériques dans des domaines aussi sensibles doivent toujours faire l'objet d'un examen humain rigoureux.

Nous parlons souvent d'ingérence extérieure. Cependant, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation de nouvelle forme volontaire de dépendance numérique. Selon les gourous de l'IA, plus nous nous en remettons aux conseils de l'IA, plus elle collecte de données, plus elle devient intelligente, et j'ajouterais plus son influence sur nos choix est grande. Cela signifie que l'affaiblissement de nos institutions nationales dans la prise de décisions souveraines s'accroît, non seulement en raison des pressions étrangères, mais aussi de notre propre dépendance à l'égard de la technologie.

La technologie est un outil et doit être au service des gens, et non les dominer. Nous ne devons pas permettre à un système automatisé de décider de la destinée d'êtres humains sans avoir à rendre de comptes à un tribunal ou à un parlement.

Les enjeux de l'immigration sont extrêmement importants. Une erreur d'algorithme peut coûter la vie à une personne ou la renvoyer vers la persécution. Ce n'est pas un risque que nous pouvons confier à une machine. C'est pourquoi nous avons besoin d'une approche prudente et progressive, avec des projets pilotes, des mécanismes de retour d'information et un contrôle strict, au lieu d'une automatisation hâtive.

Dans le même temps, l'IA peut et doit être utilisée pour contribuer à l'élaboration de politiques migratoires saines et efficaces dans nos pays et pour évaluer leurs résultats. Le facteur clé reste la responsabilité humaine : la capacité de formuler la bonne question et d'évaluer la réponse de manière critique.

Si nous voulons éviter les inconvénients de la nouvelle dépendance numérique, nous devons investir non seulement dans la technologie, mais aussi dans les compétences des utilisateurs. Sinon, nous risquons d'externaliser le jugement et la responsabilité vers les machines. L'IA peut nous aider, mais elle ne doit jamais remplacer la responsabilité humaine.

Merci.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Mme Marijana PULJAK, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Vous disposez de 2 minutes.

Mme Marijana PULJAK (Croatie, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci.

Chers collègues,

Au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je voudrais souligner l'importance d'une approche équilibrée du développement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion des migrations.

L'intelligence artificielle transforme déjà de nombreux aspects de la politique migratoire. Elle peut rendre les procédures de visa et d'asile plus efficaces, réduire les délais administratifs et permettre aux migrants et aux réfugiés d'accéder à des informations multilingues en temps réel. L'IA peut aussi contribuer à repérer l'exploitation dans le contexte des migrations de main-d'œuvre, anticiper les déplacements liés au climat et appuyer les opérations de recherche et de sauvetage en mer, permettant ainsi de sauver des vies et d'offrir des itinéraires plus sûrs aux personnes en mouvement. S'ils sont intégrés, les outils alimentés par l'IA peuvent contribuer à l'apprentissage de la langue, à la recherche d'un emploi et à l'accès aux services, aidant ainsi les migrants à contribuer plus rapidement et pleinement à leur société d'accueil.

Mais en même temps, nous devons être très clairs : ces opportunités s'accompagnent de risques sérieux. Les systèmes d'IA qui ne sont pas correctement conçus ou réglementés peuvent renforcer les préjugés, discriminer les groupes vulnérables et porter atteinte au droit d'asile. Les évaluations automatisées de la crédibilité, la détection des émotions ou encore le profilage racial fondé sur la nationalité ou l'origine ethnique ne reposent sur aucune base scientifique fiable et doivent être proscrits.

L'IA doit soutenir, et non remplacer, la prise de décision humaine lorsque l'avenir et les droits fondamentaux des personnes sont en jeu. Tous les systèmes doivent faire l'objet d'études d'impact sur les droits de l'Homme, être transparents, contrôlés de manière indépendante et faire l'objet de recours juridiques.

Notre groupe estime que cette résolution apporte une contribution importante et doit être soutenue.

Dans le même temps, je proposerai également un amendement visant à souligner plus clairement le côté positif de l'intelligence artificielle, son potentiel pour renforcer la protection humanitaire, accélérer l'intégration et favoriser l'innovation, tout en respectant la dignité et les droits de l'Homme.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à M. Emmanuel FERNANDES, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne. Vous disposez de deux minutes.

M. Emmanuel FERNANDES (France, GUE, Porte-parole du groupe): Merci Monsieur le Président,

Le débat qui nous occupe à l'instant porte donc sur les applications déjà effectives ou potentielles de l'intelligence artificielle dans le domaine des migrations.

Mon Groupe pour la gauche unitaire européenne remercie et félicite le rapporteur pour son travail qui permet de rendre notre Assemblée attentive aux opportunités mais, sans doute avant tout, aux dangers et donc aux grandes précautions que nos États membres se doivent de prendre en la matière, afin de respecter les droits humains que nous sommes chargés de défendre ici.

Notre groupe prône une approche résolument humaine de l'accompagnement des personnes en situation de migration. Derrière le concept d'intelligence artificielle se cachent des réalités profondément politiques. La conception des algorithmes utilisés est imprégnée de décisions politiques, de choix, de préférences, d'orientations dans l'entraînement des modèles. Autrement dit, une intelligence artificielle produite dans un État autoritaire n'a rien de commun avec celle développée dans un État qui serait progressiste.

Nous approuvons l'ensemble des garanties proposées par le rapporteur et formulons le vœux qu'elles puissent suffire à empêcher, au sein des États membres, des atteintes aux droits et aux libertés en cas d'usage de l'IA. En effet, il serait redoutable de penser qu'on puisse gérer des personnes migrantes comme

on gère des données. Il serait insensé de fournir à une intelligence artificielle le traitement de situations administratives individuelles, même au nom de la rapidité. Qui pourrait imaginer des jugements civils ou administratifs rendus par une machine ?

Derrière les chiffres et les données, il y a des vies humaines, des parcours singuliers qui exigent une approche spécifique, une véritable personnalisation des procédures. Comme nous le rappelle le philosophe Emmanuel LEVINAS, en humanité, c'est la rencontre avec le visage d'autrui qui est au cœur de la relation éthique. Quelle place, alors, pour une intelligence artificielle, purement numérique et dénuée de visage ?

Nous pensons que l'amélioration de l'accueil et du traitement des personnes migrantes passe avant tout par la mise en place de voies de migration sûres ainsi qu'une augmentation conséquente des moyens humains, pour accueillir accompagner, orienter et soutenir, dignement et dans le respect des droits humains.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

Nous allons maintenant passer à la liste des orateurs.

M. Mike READER, vous disposez de 2 minutes.

M. Mike READER (Royaume-Uni, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Puis-je dire que ce rapport est fantastique. Il arrive à point nommé. Il s'agit d'un cadre fondé sur des principes qui nous permet d'aborder ce qui est un véritable défi pour de nombreux gouvernements aujourd'hui. Comment déployer l'IA en toute sécurité dans la prestation des services publics ?

Et j'aime beaucoup le message principal. L'IA doit être un soutien. Elle doit être un outil d'aide à la décision, et non pas remplacer l'humain dans la boucle.

Nous savons que les criminels qui profitent de l'immigration clandestine et de la souffrance humaine utilisent l'IA pour tenter de déjouer le système. Il est donc absolument essentiel que les gouvernements puissent s'emparer de ces outils pour protéger les personnes et veiller à ce que l'immigration soit équitable.

Je voudrais revenir sur deux recommandations clés.

Tout d'abord, la surveillance humaine. C'est absolument essentiel. Je remercie le rapporteur d'avoir tant insisté sur ce point. L'IA doit aider, mais la décision finale doit toujours être prise par un être humain.

Deuxièmement, la transparence et la réparation. Je suis d'accord avec le fait que les demandeurs doivent comprendre comment l'IA a été utilisée dans le cadre de leur demande d'asile et avoir la possibilité de contester les décisions s'ils estiment qu'elle a été utilisée de manière injuste. Nous devons veiller à ce qu'il y ait des voies de recours et à ce que l'État de droit soit respecté.

Mais il y a des risques, comme l'a souligné, je crois, l'un de mes collègues.

Les systèmes d'IA risquent d'introduire des préjugés, de l'opacité dans la prise de décision et de la discrimination. Nous devons donc nous assurer que nous disposons de lignes directrices politiques claires, telles que ce rapport, qui guident notre mise en œuvre.

Au Royaume-Uni, nous essayons de nous saisir de cette question et le gouvernement a lancé en janvier le plan d'action pour les opportunités en matière d'IA, qui a été adopté par des organisations et des départements tels que le ministère de l'intérieur. Nous en voyons l'application grâce à des outils de synthèse des dossiers d'asile, qui ont amélioré l'efficacité de notre département de 32 % dans ce processus, et aussi grâce à des outils d'estimation de l'âge facial pour les dossiers d'asile.

Dans l'ensemble, je soutiens donc pleinement ce rapport. Je pense qu'il s'agit d'une avancée fantastique. Il est vraiment positif de voir le Conseil de l'Europe se pencher sur une question critique qui émerge pour nos gouvernements.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à M. Rónán MULLEN. Il n'est pas là. Nous passons alors à l'oratrice suivante.

Mme Victoria TIBLOM. Vous avez 2 minutes.

Mme Victoria TIBLOM (Suède, CEPA): Merci Monsieur le Président,

Merci au rapporteur, Monsieur Petri HONKONEN.

L'immigration reste l'un des plus grands défis auxquels l'Europe est confrontée. Nos systèmes sont surchargés, nos sociétés sont sous pression et, trop souvent, l'abus des procédures d'asile sape la confiance du public. Pour reprendre le contrôle, nous devons moderniser nos outils. L'intelligence artificielle (IA) offre précisément cette possibilité.

L'IA peut renforcer la gestion des frontières en détectant les faux documents, en repérant les passages irréguliers et en identifiant les réseaux criminels à l'origine de la contrebande et de la traite des êtres humains. Elle peut traiter de grandes quantités de données plus rapidement que n'importe quel être humain, ce qui nous permet de distinguer les demandes authentiques des demandes frauduleuses avec beaucoup plus d'efficacité. Cela signifie moins de failles, moins de retards et moins de possibilités d'abus.

En automatisant les tâches administratives répétitives, l'IA permet à nos ressources humaines limitées de se concentrer sur ce qui compte le plus, à savoir l'application de la loi, les enquêtes et le respect de l'état de droit. Elle peut également faciliter les contrôles du marché du travail, en veillant à ce que l'immigration corresponde aux besoins de nos économies, et non l'inverse.

L'IA nous permet surtout d'appliquer la loi de manière cohérente et objective, ce qui réduit le risque de manipulation et rétablit la crédibilité de nos politiques migratoires. Avec des garanties strictes en place, elle peut nous donner à la fois un contrôle plus fort et une plus grande clarté.

L'Europe ne peut pas se permettre de rester bloquée par des processus dépassés alors que l'immigration clandestine continue d'augmenter. L'IA n'est pas une menace pour notre souveraineté, c'est un outil pour la défendre.

Merci, Monsieur le Président.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. László TOROCZKAI.

Il n'est pas là.

D'accord, alors nous passons au suivant. Monsieur Theodoros KALIONCHIZ DE LA FUENTE, s'il vous plaît. Vous disposez de deux minutes. Vous devez insérer votre carte.

M. Theodoros KALIONCHIZ DE LA FUENTE (Mexique)*: Chers membres de l'Assemblée,

La migration est un phénomène mondial qui a marqué l'histoire de l'humanité et qui touche des millions de personnes dans le monde. La protection des droits humains des migrants doit être une priorité majeure pour nous. Mon pays, le Mexique, est confronté à des défis spécifiques : c'est à la fois un pays de transit et de destination pour des millions de migrants, et cette question soulève bien sûr des problèmes à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.

Mais il ne s'agit pas seulement d'une question de droits humains, il s'agit aussi de contribuer à un développement économique plus inclusif et durable, et de veiller à ce que la migration ne reste pas ce problème grave et mondial, comme nous le connaissons aujourd'hui.

La politique migratoire du Mexique repose sur la défense des droits des migrants et la promotion du développement économique d'un point de vue humanitaire. Nous mettons en œuvre des stratégies pour traiter les causes structurelles de la migration et nous mettons l'accent sur le respect de l'État de droit et des droits humains des migrants.

Comment pouvons-nous y arriver ? Nous pouvons le faire par le biais d'une stratégie dans chacun de nos pays, en particulier ceux qui ont un taux d'émigration élevé. C'est le cas du Mexique, où nous veillons à ce que les gens aient accès à de meilleures possibilités d'emploi et à des salaires plus élevés ; nous cherchons également à réduire les inégalités, à améliorer l'éducation, à promouvoir la non-violence, une plus grande sécurité et de meilleures conditions de vie.

Il est vrai que la question de l'insécurité dans le monde est vraiment sérieuse et qu'elle a largement contribué à ce que des millions de personnes quittent leur pays.

En ce qui concerne l'importance de la mise en œuvre de l'IA dans les questions de migration, je considère qu'il s'agit d'un sujet très pertinent, à condition qu'elle soit utilisée pour garantir la sécurité des migrants et la défense de leurs droits humains. L'IA peut être un outil précieux pour la gestion des migrations. Elle peut offrir des solutions qui amélioreront les processus administratifs grâce à une prestation de services plus efficace, en utilisant, par exemple, des assistants virtuels.

En conclusion, je pense que la migration est un phénomène extrêmement complexe. Des politiques efficaces et bien gérées sont nécessaires pour relever ses défis et aussi pour maximiser les avantages. Dans un monde où nous sommes confrontés à tant de changements démographiques, économiques et sociaux, il est essentiel d'aborder la question des migrations de manière à protéger les droits des migrants.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): *Gracias.*

Nous passons à notre dernier orateur, M. Murat Cahid CINGI. Vous avez la parole. Deux minutes, s'il vous plaît.

M. Murat Cahid CINGI (Türkiye, NI): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je tiens à féliciter le rapporteur pour son excellent travail qui explore les défis en matière de droits de l'homme posés par l'utilisation de l'IA dans la gestion des migrations. La préoccupation la plus pressante est le potentiel de l'IA à causer directement ou indirectement de la discrimination. Les données et les algorithmes peuvent être erronés, incomplets ou biaisés. Ainsi, les systèmes d'IA dans la gestion des migrations comportent un risque de discrimination, de détention injustifiée et d'identification erronée.

Une évaluation erronée a des conséquences terribles pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. L'IA peut facilement réduire leur situation à un ensemble de paramètres ou d'algorithmes sans tenir compte de la dignité humaine qui devrait être au cœur de toutes les décisions en matière de migration.

Comme l'explique le rapport, afin d'éviter les violations des droits de l'homme, les mesures de contrôle humain et l'examen indépendant sont propices à la sauvegarde de la dignité humaine. Dans ce contexte, les États membres ne peuvent pas utiliser l'IA comme prétexte pour contourner leurs obligations en matière de droits de l'homme à l'égard des migrants et des réfugiés. Par conséquent, les États membres ne doivent pas considérer l'IA comme un outil permettant de contrôler les migrations et d'accélérer les procédures d'asile au détriment des droits des migrants.

En outre, les outils d'IA pourraient être utilisés pour le bien des migrants et des réfugiés. Les migrants disparaissent au cours de leur voyage en raison des politiques migratoires restrictives et des refoulements. Les outils d'IA doivent être utilisés pour relocaliser et sauver ces migrants.

Enfin, j'espère que ce rapport, ainsi que d'autres initiatives du Conseil de l'Europe, contribueront à rendre les outils d'IA conformes aux droits humains.

Je vous remercie de votre attention.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

La liste des orateurs est épuisée.

J'appelle la réplique de la commission.

Monsieur M. Petri HONKONEN, vous avez la parole pour 3 minutes.

M. Petri HONKONEN (Finlande, ADLE, Rapporteur): Je vous remercie. Merci, Monsieur le Président.

Et merci, chers collègues, pour ce débat très constructif et intéressant sur ce rapport.

Je dois dire que je suis vraiment heureux d'avoir entendu, dans chaque discours de ce débat, l'importance accordée à la supervision humaine. Ce que j'ai le plus apprécié en travaillant sur ce sujet et sur ce rapport, c'est que souvent, dans cet hémicycle, nous discutons des droits de l'Homme dans des situations théoriques. Mais dans ce rapport, j'ai eu l'occasion de me concentrer sur les droits de l'Homme beaucoup plus en pratique que ce n'est le cas habituellement.

Comme vous pouvez le constater, nous disposons ici d'un outil pratique, de nombreux outils pratiques, présentés par nos excellents experts du Conseil de l'Europe et d'autres experts dans toute l'Europe. Nous disposons maintenant d'outils juridiques pour utiliser l'IA et nous avons des stratégies politiques. Nous disposons de structures institutionnelles indispensables à l'utilisation de l'IA dans l'administration publique de chaque État membre, avec un contrôle humain et dans le respect positif des droits de l'Homme.

Vous avez soulevé de très nombreux et très bons points dans vos discours. Mais ce que je veux surtout souligner, c'est que lorsque nous parlons de technologie, comme aujourd'hui d'intelligence artificielle, nous voyons souvent les menaces. Bien sûr, il y a des menaces et nous devons les gérer. Mais il y a aussi des aspects positifs qui peuvent même servir à protéger les droits de l'Homme mieux que sans les outils technologiques.

En fin de compte, nous sommes dans une situation où nous pouvons mener ce développement. L'IA arrive. L'IA existe déjà dans les procédures d'asile dans de nombreux pays membres de l'Europe. Mais le fait est que si nous voulons la guider, si nous voulons changer l'avenir en utilisant l'IA d'une manière positive pour les droits de l'Homme, nous pouvons le faire. Mais nous devons le faire maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Pour terminer, j'aimerais utiliser un dicton finlandais qui dit que "le feu n'est pas un bon Seigneur, mais le feu est un bon serviteur". Je dirais donc que l'IA n'est pas un bon seigneur pour nous, mais c'est un bon serviteur et nous devons l'utiliser de manière positive pour les droits de l'Homme et garder l'humain dans la boucle.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le président de la commission souhaite-t-il s'exprimer ?

Oui, vous disposez d'un maximum de 3 minutes.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CEPA, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Je vous remercie. Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais remercier le rapporteur et le secrétariat pour l'excellent travail réalisé.

Il est clair que l'intelligence artificielle est un instrument absolument nouveau et unique. Et comme tout instrument, vous savez, le couteau dans les mains d'un chirurgien sauvera la vie. Le couteau dans les mains d'un criminel tuera. Il ne s'agit donc absolument pas d'un instrument, mais de la manière dont nous l'utilisons. Il est temps de se préparer à un avenir qui frappe déjà à nos portes. C'est pourquoi je pense qu'un tel rapport est très important et que nous devons examiner l'influence de l'intelligence artificielle sur toutes les sphères de notre vie, y compris des sujets aussi importants que la migration et l'asile.

Je tiens à souligner une fois de plus que ces résolutions et recommandations sont essentielles. Les projets de résolution et de recommandation appellent à des interdictions claires des pratiques illégales en matière d'intelligence artificielle, à des évaluations obligatoires de l'impact sur les droits de l'homme, à des mécanismes de recours solides et au principe selon lequel un être humain doit toujours rester dans la boucle. Les expériences vécues par les migrants doivent guider la conception et la supervision à chaque étape, avant le départ, le transit, l'arrivée, le séjour, le retour et la réintégration, en veillant à ce que l'innovation favorise l'inclusion, l'équité et la confiance, et ne remplace jamais un jugement compatissant et centré sur l'être humain.

Saisissons ce moment pour défendre un modèle européen de gouvernance de l'intelligence artificielle fondée sur les droits éthiques. Je pense que ces textes peuvent nous y aider et notre commission y est favorable.

Merci beaucoup et merci encore au rapporteur.

Vote: Artificial intelligence and migration

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le débat est clos.

La commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a présenté un projet de résolution, contenu dans le Document 16240, sur lequel un amendement a été déposé.

La commission a également présenté un projet de recommandation, contenu dans le Document 16240, sur lequel aucun amendement n'a été déposé.

Je vous rappelle que si vous souhaitez intervenir sur l'amendement, le temps de parole est limité à 30 secondes.

Tout d'abord, je crois comprendre que le président de la commission souhaite proposer à l'Assemblée parlementaire que l'Amendement 1 au projet de résolution contenu dans le Document 16240, qui a été approuvé à l'unanimité par la commission, soit déclaré définitivement approuvé.

N'est-ce pas, Monsieur Oleksii GONCHARENKO ?

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CEPA, Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées): Oui, Monsieur le Président.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): D'accord, merci.

Si personne ne s'y oppose, je considérerai que l'amendement est approuvé. Y a-t-il une objection ? Non.

Nous allons donc procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le Document 16240. La majorité simple est requise.

Je mets aux voix le projet de résolution.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

Le projet de résolution amendé est adopté.

Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de recommandation contenu dans le Document 16240.

Je vous rappelle que la majorité requise est celle des deux tiers.

Je mets aux voix le projet de recommandation.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

Le projet de recommandation contenu dans le Document 16240 est adopté.

Je vous félicite.

Debate: Sexual violence against men and boys

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Si tout le monde nous accorde un peu plus de temps, nous pourrions passer au prochain débat de la matinée.

Il s'agit du débat sur le rapport sur les violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons, contenu dans le document 16250, présenté par M. Edmunds CEPURĪTIS au nom de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination.

J'invite les membres de la Commission à s'asseoir à leur place, en tant que rapporteur et Président de la Commission.

Le rapporteur est-il prêt ? Oui. Très bien.

Je rappelle aux membres que le temps de parole est également limité à 2 minutes. Nous terminerons donc la liste des orateurs à 11 h 25 et je... Désolé, nous devons terminer à 11 h 25 et nous interrompons la liste des orateurs vers 11 h 20 afin de laisser du temps à la réplique et au vote.

Je donne donc la parole au rapporteur. Vous disposez de 7 minutes. Vous avez la parole.

M. Edmunds CEPURĪTIS (Lettonie, SOC, Rapporteur): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, c'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui pour ouvrir un débat sur un sujet que le Conseil de l'Europe aborde pour la première fois : la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons.

Je pense qu'il est nécessaire de commencer par ce qui suit. Nous savons tous que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence sexuelle et le viol, qui sont des formes de violence fondée sur le genre. Le Conseil de l'Europe dispose d'outils juridiques uniques pour la prévenir et la combattre, notamment la Convention d'Istanbul. Et nous devons continuer à lutter contre la violence à l'égard des femmes sans excuses et sans nous laisser influencer par la désinformation propagée par la Russie.

Sans jamais avoir l'intention de réduire l'importance de la lutte contre la violence sexiste à l'égard des femmes, nous examinons dans ce rapport la violence sexuelle à l'égard des hommes et des garçons, une violation des droits de l'Homme qui reste invisible, très peu signalée et marquée par la stigmatisation, la honte et le manque d'informations sur la manière dont les victimes et les survivants peuvent obtenir de l'aide.

Pendant longtemps, cette question est restée taboue, quelque chose dont nous ne parlons pas, même dans les contextes où nous devrions clairement le faire. Certains États membres ne reconnaissent toujours pas clairement les hommes comme des victimes potentielles de viol dans leur droit pénal. En raison de cette stigmatisation, il existe un fossé important entre ce que nous entendons sur la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons et ce qui se passe réellement. Nous devons briser le silence et prendre des mesures pour améliorer la vie des hommes et des garçons victimes de violences sexuelles, afin qu'ils puissent obtenir justice et se rétablir. Pour briser la stigmatisation, nous devons nous exprimer plus ouvertement sur le sujet, le nommer, le couvrir de honte, soutenir les survivants et veiller à ce que les auteurs soient punis. Et nous avons besoin de données.

Dans le rapport, nous soulignons les obstacles au signalement qui existent pour les hommes et les garçons dans des contextes spécifiques : à la maison, dans des contextes religieux, des activités sportives, des écoles, pendant un conflit armé, dans un contexte de migration et dans des lieux de détention.

La grande majorité des auteurs de violences sexuelles à l'encontre des hommes et des garçons sont des hommes et des garçons. Les causes profondes sont très similaires à celles de la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles ; les hommes et les garçons qui commettent des violences sexuelles à l'encontre d'autres hommes et garçons cherchent souvent à imposer leur masculinité et leur pouvoir.

Comme nous le savons, dans la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, la violence sexuelle, y compris à l'encontre des hommes, a été systématiquement et délibérément utilisée comme une forme de torture dans le but de punir et d'humilier. Bien entendu, aucun pouvoir ne peut être acquis en violant les droits de l'Homme. En outre, ces crimes ne devraient bénéficier d'aucune impunité, tant pour les individus que pour les États.

Notre culture reste imprégnée de conceptions de la masculinité, de rôles de genre et de rapports de pouvoir nocifs, qui nous affectent tous. Il est clair que prévenir ces violences nécessite de transformer cette culture, même si cela reste difficile dans le contexte actuel de polarisation du discours, où la désinformation sur l'égalité des sexes et les droits de l'Homme se répand.

Nous devons également écouter davantage les hommes et les garçons qui ont survécu à la violence sexuelle. De quoi ont-ils le plus besoin pour se rétablir ? Comment pouvons-nous les soutenir au mieux ? Au sein de la Commission, nous avons écouté leurs demandes et nous devrions élaborer nos lois et nos politiques en conséquence. Les victimes de violences sexuelles ont besoin de services de soutien accessibles, tels que des lignes d'assistance téléphonique, un soutien psychosocial et des conseils qui reconnaissent et prennent en compte la stigmatisation et les autres spécificités auxquelles les hommes et les garçons sont soumis.

Les survivants de violences sexuelles, en particulier les enfants, doivent savoir que ce n'est jamais de leur faute, qu'ils n'ont rien fait de mal et qu'ils ne doivent pas avoir honte. Nous avons besoin d'actions ciblées pour encourager les garçons à révéler les violences et les abus sexuels. Une éducation sexuelle complète adaptée à l'âge, abordant l'autonomie corporelle et définissant la violence sexuelle autour du consentement, est donc essentielle à cet égard.

Cette résolution demande également aux États membres d'améliorer leurs cadres juridiques et politiques. De nombreux garçons et hommes, mais aussi de femmes, ont besoin de temps pour reconnaître pleinement les violences sexuelles qu'ils ont subies et pour en parler, surtout si elles ont eu lieu dans leur enfance. C'est pourquoi j'invite les États membres à envisager l'abolition du délai de prescription pour les crimes de violence sexuelle à l'encontre des enfants.

En tant que responsables politiques, il est de notre responsabilité de prévenir et de combattre les violences sexuelles qui touchent les hommes et les garçons, de veiller à ce que leurs droits soient pleinement protégés et respectés, et de faire en sorte qu'ils puissent dénoncer ces crimes et bénéficier d'un soutien pendant que les auteurs sont punis. Nous devons agir dans tous ces domaines.

J'espère que mon rapport ouvrira la voie à la poursuite de l'engagement et de l'action de notre Assemblée en vue d'éliminer la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons dans toute leur diversité et partout où elle se produit.

Je vous remercie de votre soutien.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie. La parole est à M. Christophe BRICO, au nom du groupe du Parti populaire européen.

Vous disposez de deux minutes.

M. Christophe BRICO (Monaco, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président,

Les violences sexuelles, abus sexuels ou viols à l'encontre de n'importe qui, quel que soit le genre, sont des abominations, et encore plus lorsqu'elles sont exercées sur des enfants.

Néanmoins, comme le souligne le rapport, lorsqu'il s'agit de violences sexuelles contre des hommes, la plupart de nos sociétés ont encore de forts tabous, et la plupart des victimes considèrent encore qu'être victime de ce genre de violence, d'abus ou de viol est une faiblesse ou l'expression d'une faiblesse.

Alors évidemment, tout ce que propose ce rapport est excellent et je le supporterai sans réserve, nous le supporterons sans réserve. Mais j'ajouterai que nous devrions aussi travailler auprès de nos sociétés pour faire tomber les stéréotypes, et que les hommes victimes ne pensent pas être en état de faiblesse, mais au contraire, ceux qui témoignent, en état de force.

Donc j'invite tout le monde aussi à travailler dans nos sociétés respectives, à faire tomber les stéréotypes. Une victime reste une victime, quel que soit son genre.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Je donne maintenant la parole à Sir Christopher CHOPE au nom des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés. Vous disposez de 2 minutes.

Sir Christopher CHOPE (Royaume-Uni, CEPA, Porte-parole du groupe): En tant que membre de la commission de l'égalité et de la non-discrimination pour cette année et ayant assisté à la réunion à Malte où ce rapport a été discuté, ce qui m'a préoccupé, c'est que, souvent, la commission semble s'engager dans une attitude symbolique envers les hommes tout en mettant l'accent sur l'égalité des femmes. Je ne vois pas pourquoi l'Assemblée parlementaire devrait faire une distinction entre la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons et la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des enfants. Il me semble que nous essayons souvent de trouver une excuse pour un autre rapport, alors qu'un rapport neutre sur la violence sexuelle contre les enfants et les adultes serait beaucoup plus approprié.

Cela dit, il est évident que ce rapport est probablement utile. Bien que j'aie tenté en vain de proposer un amendement à la commission, suggérant que la référence dans, je crois, le premier paragraphe de la recommandation était de dire que nous sommes contre la violence sexuelle à l'égard des hommes et des garçons, mais nous ne voulons pas dire cela tout en ne soulignant pas à nouveau que nous sommes contre la violence sexuelle à l'égard des femmes.

Mais je ne vois jamais, lorsque nous débattons de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles, que nous nuancions en disant que nous sommes contre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles, mais nous ressentons le besoin de souligner que cela ne se fait pas au détriment de la violence sexuelle à l'égard des hommes et des garçons.

Je voudrais donc demander à cette Assemblée parlementaire et aux membres de la commission de commencer à être plus équitables entre les hommes et les femmes.

Encore une fois, lorsque nous étions à Malte, sur les questions de santé, nous avons constaté que parler du cancer de la prostate, de l'espérance de vie plus faible des hommes et ainsi de suite, était presque un anathème pour les autres membres de la Commission. C'est donc la campagne que je mènerai l'année prochaine, essayer de traiter les hommes, les femmes, les filles et les garçons sur un pied d'égalité.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

Je donne ensuite la parole à Mme Béatrice FRESKO-ROLFO au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Vous avez la parole.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO (Monaco, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Lorsqu'un homme ou un garçon est victime de violences sexuelles, trop souvent, il devient invisible. Comme si son cri se perdait dans un silence construit par nos préjugés.

Le rapport présenté par notre collègue M. Edmunds CEPURĪTIS a le mérite immense de le rappeler et le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe l'en remercie. Les violences sexuelles ne connaissent pas de genre. Elles frappent à l'aveugle, dans toutes les sociétés, dans tous les contextes, en temps de paix comme en temps de guerre.

Alors pourquoi ce silence ? Parce que nous avons construit une image de la masculinité où l'homme doit être fort, invincible, inébranlable. Les campagnes officielles, les lois et les dispositifs d'aide ciblent essentiellement les femmes, tandis que les hommes sont fréquemment négligés. Et c'est une femme, qui s'est impliquée depuis des années dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui vous le dit.

Comment, sous le poids des clichés, avouer qu'un corps masculin peut être contraint, violenté, humilié ? Ce silence est un gouffre. Il pousse les survivants à croire que ce qui leur est arrivé est impensable, impossible. Certains se murent dans le mutisme pendant des décennies.

Et pourtant, cela arrive. Cela arrive aux hommes, cela arrive aux garçons. Cela arrive dans nos villes, dans nos familles, dans nos institutions. Cela arrive en temps de paix, et cela arrive avec une cruauté sans nom en temps de guerre.

Certains hommes sont, eux aussi, particulièrement ciblés. Je pense ici aux garçons et aux hommes de la communauté LGBT. Leur orientation sexuelle ou leur identité de genre les exposent à des violences spécifiques.

Mesdames, Messieurs,

Reconnaître les hommes et les garçons comme victimes possibles, ce n'est pas minimiser les violences faites aux femmes, c'est refuser que la dignité humaine soit conditionnée par le genre et affirmer que les droits humains n'ont pas de sexe.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Béatrice FRESKO-ROLFO.

Je donne ensuite la parole à Mme Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA.

Vous disposez de 2 minutes.

Mme Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA (Macédoine du Nord, SOC, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le rapporteur pour ce rapport qui arrive à point nommé et qui est d'une importance capitale. Je voudrais le remercier énormément d'avoir abordé un sujet qui, dans tous les rapports que l'on peut trouver, est classé parmi les sujets non signalés et qui est tout aussi important que n'importe quelle autre violence.

Les statistiques relatives à la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons sont tout aussi inquiétantes que les statistiques relatives à la violence à l'encontre des femmes. Ce rapport nous donne une analyse approfondie de la situation concernant le problème et fournit des orientations et des recommandations précises à toutes les parties concernées sur la manière d'agir et de prévenir cette faute abominable dans la société.

Oui, je suis d'accord qu'il faut leur dire. Nous devons dire à toutes les victimes de violences sexuelles que ce n'est pas de leur faute. Et oui, nous devons les aider à naviguer dans ce processus. Ce que j'aimerais également voir discuté dans cet hémicycle, c'est un rapport concernant l'éducation et les changements éducatifs sur la manière dont nous pouvons réellement prévenir ce type de processus.

Merci.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je passe à la liste des orateurs et je commence par Mme Aysu BANKOĞLU. Vous avez 2 minutes.

Mme Aysu BANKOĞLU (Türkiye, SOC): Je vous remercie.

Je voudrais remercier chaleureusement M. Edmunds CEPURĪTIS pour son excellent rapport.

En tant que rapporteur pour la jeunesse au sein de la commission de l'égalité et de la non-discrimination, je dois souligner que la violence, les abus sexuels et le fait de prendre pour cible des enfants, y compris les garçons, ont également lieu en ligne par le biais de l'internet et des médias sociaux. Comme dans tout notre travail, y compris dans sa dimension jeunesse, nous devons examiner les circonstances dans lesquelles les hommes et les garçons, dans toute leur diversité, sont confrontés à la violence sexuelle. Je me félicite que le rapport de M. Edmunds CEPURĪTIS mette l'accent sur le principal contexte dans lequel la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons se produit.

Le nombre élevé de cas dans le cercle de confiance des garçons et des jeunes hommes est alarmant. Il ne s'agit pas de cas isolés, mais de schémas systématiques. Pourtant, leurs histoires restent invisibles parce que les normes patriarcales exigent le silence. Dès l'enfance, les garçons intériorisent une masculinité dure, un silence qui empêche le signalement et entretient le système qui alimente la violence sexuelle.

Chers amis, nous ne pouvons pas combattre ce que nous ne connaissons pas. Et nous savons qu'il y a eu beaucoup de silence et de tentatives de dissimulation des violences sexuelles, en particulier dans les milieux religieux, dans le domaine du sport, contre les hommes et les garçons en déplacement et contre les jeunes GBTI. En outre, les violences sexuelles liées aux conflits sont de plus en plus documentées, y compris en tant qu'arme de guerre contre les soldats et les civils ukrainiens.

En tant que jeune voix dans cette Assemblée, j'appelle chacun d'entre nous à aider les victimes et les survivants à signaler ces violations des droits de l'homme, à obtenir une assistance et un soutien pour se rétablir, et à veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles soient punis, quel que soit le temps nécessaire pour que les victimes puissent en parler. Avant tout, les victimes et les survivants doivent être écoutés et crus. Elles demandent du soutien, pas des reproches. Je vous remercie de votre attention.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie. La parole est à M. Rónán MULLEN.

M. Rónán MULLEN est absent.

La parole revient à M. Damien COTTIER.

Vous avez la parole. Deux minutes.

Avez-vous inséré votre badge ?

M. Damien COTTIER (Suisse, ADLE): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci au rapporteur pour ce rapport qui est utile.

Je dois dire que je me suis posé la même question que notre collègue Sir Christopher CHOPE quand j'ai vu ce rapport. Au fond, on peut se poser la question : est-ce qu'il est utile d'avoir un rapport spécifique pour les attaques sexuelles, les agressions contre les garçons et hommes ?

Et la réponse à mon sens est oui.

Non pas parce qu'ils ont des droits différents, les droits humains sont les mêmes droits pour tous, parce qu'on est une personne humaine et pas parce qu'on est membre d'une communauté spécifique ou d'un groupe spécifique, mais les problématiques sont différentes et peuvent devoir être abordées par d'autres regards ou par d'autres axes.

Et c'est en cela que le rapport apporte quelque chose d'utile et de complémentaire aux autres rapports que cette Assemblée a faits sur les violences sexuelles en générale et sur les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles, parce que, et le rapporteur l'a dit très clairement aussi dans son intervention tout à l'heure, une certaine conception ou perception de la masculinité peut conduire à des problèmes spécifiques, à la fois dans l'angle de l'agression ou dans la manière dont des agressions sont reproduites et dans la façon dont les victimes elles-mêmes osent ou n'osent pas expliquer ce qu'il s'est passé et dans la manière dont la société peut les appuyer.

Et par conséquent, le fait d'avoir cet angle spécifique, de demander des formations et une sensibilisation spécifiques notamment des autorités ou des autorités judiciaires de police, de justice et autres, comme le fait le rapport est quelque chose qui est utile et qui est complémentaire aux autres rapports qui ont été faits par cette Assemblée.

J'aimerais remercier le rapporteur parce qu'il le fait avec beaucoup de précision et avec beaucoup de sensibilité parce qu'il ne faut pas oublier cette catégorie spécifique de victimes.

Elle n'a pas un droit particulier, mais elle a un droit spécifique à être traitée pour ce qu'elle est, avec ses problématiques particulières, et c'est exactement ce que propose le rapport et je le soutiendrai sans réserve.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci, M. Damien COTTIER.

Je donne la parole à Mme Agnes Sirkka PRAMMER.

Vous disposez de 2 minutes.

Mme Agnes Sirkka PRAMMER (Autriche, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

La violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons est restée cachée pendant bien trop longtemps. Il est donc tout à fait nécessaire de se concentrer sur ce sujet et sur ces victimes dans ce rapport. Trop de survivants ne sont pas entendus, réduits au silence non seulement par la stigmatisation et la peur, mais aussi par les stéréotypes qui leur disent qu'ils ne peuvent pas parler ou que personne ne les écouterait.

L'un des principaux obstacles réside dans les idées dépassées sur la masculinité. La croyance selon laquelle "un vrai homme ne peut pas être une victime", ou que "la force protège des abus", empêche les survivants de se manifester. Cela empêche les familles de reconnaître ce qui s'est passé. Elle empêche la police, les procureurs et les juges de les traiter avec le sérieux qu'ils méritent.

Il ne s'agit pas seulement d'un traumatisme individuel, mais d'une défaillance structurelle. Si nos sociétés s'accrochent à des notions rigides de masculinité, alors nos systèmes de justice, de soutien et de prévention sont construits sur du sable. Les survivants ne sont pas protégés, les crimes restent impunis et, pire encore, les auteurs sont enhardis.

J'invite instamment les États membres à financer des services de soutien spécialisés pour les victimes masculines, à former les forces de l'ordre et les magistrats, et à investir dans l'éducation qui démantèle les stéréotypes toxiques.

Chers collègues, chaque survivant qui ose parler mérite de savoir que nous parlerons aussi en son nom. Je le ferai dans mon parlement, et j'espère que vous le ferez dans le vôtre, jusqu'à ce qu'aucune voix ne reste inaudible.

Je vous remercie de votre attention.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Mme Agnes Sirkka PRAMMER.

Je donne ensuite la parole à Mme Larysa BILOZIR.

Vous disposez de 2 minutes.

Mme Larysa BILOZIR (Ukraine, ADLE): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Aujourd'hui, nous examinons un rapport important préparé par M. Edmunds CEPURĪTIS, qui, pour la première fois dans cet hémicycle, aborde la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons, un sujet qui a échappé à l'attention du public pendant des décennies.

La résolution nous exhorte à abolir les délais de prescription pour les crimes contre les enfants, à adopter une définition du viol qui soit neutre du point de vue du genre et à fournir des services de soutien spécialisés aux victimes.

En Ukraine, le problème prend une dimension des plus horribles. La Russie a fait de la violence sexuelle une arme de guerre. Les Nations Unies ont recensé des cas où des prisonniers de guerre ukrainiens ont été forcés de se déshabiller et ont été battus et torturés en recevant de décharges électriques sur leurs parties génitales.

La Cour pénale internationale (CPI) a fait état de tortures à caractère sexuel. Amnesty International a confirmé la vidéo de Pryvillia montrant des soldats russes castrant et tuant un prisonnier de guerre ukrainien. Le Centre de Politique Européenne a indiqué que près des deux tiers des prisonniers de guerre ukrainiens libérés avaient subi des violences sexuelles pendant leur captivité en Russie.

En Ukraine, de nombreuses procédures pénales ont été ouvertes concernant la mutilation sexuelle de prisonniers de guerre. La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a reconnu que la Russie utilisait systématiquement la violence sexuelle comme méthode de torture et d'humiliation.

Il faut parler franchement. La castration, les mutilations génitales et la stérilisation forcée sont des signes de génocide, tels que définis dans l'Article 2 de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide, causant de graves atteintes à l'intégrité physique ou mentale. Il s'agit d'actes visant à empêcher les naissances au sein d'un groupe national. C'est précisément ce que nous voyons dans les actions de l'État terroriste russe contre les prisonniers de guerre. Il ne s'agit pas seulement de torture, mais aussi de l'intégration de pratiques de guerre génocidaires.

Chers collègues,

En adoptant cette résolution, nous envoyons un message clair : la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons ne restera plus un crime silencieux. Nous devons tout faire pour que les victimes bénéficient d'une protection et d'un soutien adéquats.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La liste des orateurs est donc close et la parole est à M. Edmunds CEPURĪTIS, ou le rapporteur, pour répondre. Vous disposez de 3 minutes.

M. Edmunds CEPURĪTIS (Lettonie, SOC, Rapporteur): Oui, merci beaucoup à tous ceux qui ont fait des commentaires soutenant de nombreux points abordés. D'une manière plus générale, le rapport contient également de nombreuses suggestions supplémentaires que je n'ai pas eu le temps d'examiner en détail, notamment la création de campagnes visant à briser le silence et à normaliser les conversations sur la violence à l'encontre des hommes et des garçons.

Il y avait également de bonnes raisons de recueillir plus d'informations et de données, car bien sûr, dans ce rapport, nous avons eu une vision très large, alors que dans de nombreux cas, les détails auraient pu être développés si nous avions eu plus de données.

Je voulais également m'engager dans le débat que nous avons déjà eu entre les orateurs sur la question de savoir si nous devrions avoir plus de rapports neutres du point de vue du genre, comme l'a suggéré Sir Christopher CHOPE. Je pense que de nombreux points ont déjà été soulevés. Mais en général, si nous ignorons le rôle du genre dans la protection des droits de l'homme, qui sont bien sûr universels, nous ignorons également les aspects de la violation de ces droits de l'homme dans la société, où le genre joue souvent un rôle important.

Dans le cas des femmes, il s'agit d'ignorer la nécessité du consentement et donc de contribuer à la violence sexuelle à l'encontre des femmes. Dans le cas des hommes, comme le souligne le rapport, et comme on l'a beaucoup souligné dans ce débat, les rôles de genre contribuent bien sûr à ce silence, à cette honte, à ce sentiment de perdre sa masculinité si l'on parle des crimes qui ont été commis contre soi. Dans ce rapport, nous insistons beaucoup sur la nécessité d'éliminer la honte, de dire que ce n'est jamais la faute des hommes et des garçons si quelque chose de ce genre leur est arrivé, et de faire porter la honte sur les auteurs de ces crimes, et non sur les victimes et les survivants.

Dans ce contexte, il est donc important de ne pas ignorer le genre, les rôles de genre et les normes qui ont des effets sur la façon dont ces crimes sont perpétrés et sur la façon dont les victimes, les survivants, pensent qu'ils peuvent accéder à la justice et qu'ils peuvent ou ne peuvent pas parler des crimes qu'ils ont subis.

Je dirais donc que, bien sûr, certains rapports peuvent ne pas se concentrer sur la dimension de genre et examiner tous les aspects, mais il est certain que le genre ne doit pas être ignoré dans ces contextes. C'est pourquoi je pense que c'est une très bonne chose que nous ayons des rapports qui se penchent parfois spécifiquement sur les normes de genre qui affectent ces crimes.

Mais je remercie tout le monde pour ces commentaires positifs et veillons à ce que les suggestions mentionnées dans le rapport soient effectivement mises en œuvre.

Je vous remercie de votre attention.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur le rapporteur. Le président de la Commission souhaite-t-il s'exprimer ?

Vous disposez également de 3 minutes.

Mme Catia POLIDORI (Italie, PPE/DC, Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination): Merci.

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, en tant que Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, je suis très fière de ce premier rapport de notre organisation sur ce sujet, sur une violation aussi grave des droits de l'Homme et de la dignité humaine que le fait d'être soumis à la violence sexuelle. Il faut s'attaquer à ce problème pour toutes les victimes, les femmes et les filles, dont nous nous occupons depuis longtemps et continuerons à le faire, mais aussi les hommes et les garçons.

Nous avons commencé à examiner la situation spécifique des hommes et des garçons victimes de violences sexuelles, y compris leur situation et leurs besoins. Ce travail doit être poursuivi et développé, comme l'a demandé le rapporteur. Je tiens à souligner que ce rapport a été adopté à l'unanimité par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination lors de sa réunion du 11 septembre 2025 à Malte.

Je remercie chaleureusement notre collègue M. Edmunds CEPURĪTIS pour son travail dans la préparation de ce rapport. Je remercie également tous les membres qui ont pris la parole pour soutenir ce rapport, y compris la rapporteure jeunesse de notre Commission, Mme Aysu BANKOĞLU.

La violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons a lieu dans de nombreux endroits, pays et contextes différents, souvent très proches de nous, alors que cette grave violation des droits de l'Homme continue de rester invisible. Comme le rappelle le rapporteur, les hommes et les garçons dans toute leur diversité peuvent être victimes de violences sexuelles et les mesures visant à les prévenir et à les combattre ainsi qu'à protéger les survivants devraient être appliquées sans discrimination, quel que soit le motif, selon une approche intersectionnelle.

Comme l'indique le projet de résolution, nous devons nous attaquer à tous les obstacles qui empêchent les hommes survivants de violences sexuelles de porter plainte, de demander de l'aide, du soutien, de la justice et des réparations. Il est également urgent de s'attaquer aux faiblesses systémiques des organisations et des institutions qui rendent les hommes et les garçons vulnérables à la violence sexuelle et les exposent à des préjudices. Nous en connaissons tous des exemples dans nos États membres.

Pour s'attaquer au problème, nous devons commencer par en parler, lui donner de la visibilité, discuter de ses causes et trouver des solutions pour le prévenir et le combattre. Le rapport de notre collègue M. Edmunds CEPURĪTIS va exactement dans ce sens. Je vous invite à le soutenir et à voter en faveur du projet de résolution.

Je vous remercie.

Vote: Sexual violence against men and boys

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci Mme Catia POLIDORI.

La discussion générale est close.

La Commission sur l'égalité et la non-discrimination a présenté un projet de résolution (Doc. 16250), sur lequel aucun amendement n'a été déposé.

Nous allons procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le Doc. 16250. Une majorité simple est requise.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Félicitations.

Debate: Ensuring Parliamentary Assembly members can travel freely to carry out their work

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): L'ordre du jour appelle le prochain débat. Il s'agit de la discussion du rapport intitulé " Garantir la liberté de circulation des membres de l'Assemblée parlementaire dans l'exercice de leurs fonctions ", contenu dans le Document 16252, qui sera présenté par M. Sergiy VLASENKO au nom de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités.

Tout le monde est-il prêt ?

Tout le monde est prêt. Je rappelle donc aux orateurs que leur temps de parole sera limité à deux minutes, car nous voulons terminer la liste des orateurs à midi, afin de clore le point à 12 h 10.

La parole est à Monsieur Sergiy VLASENKO en tant que rapporteur. Vous disposez de 7 minutes maintenant et de 3 minutes à la fin pour répondre au débat.

Monsieur Sergiy VLASENKO, vous avez la parole.

M. Sergiy VLASENKO (Ukraine, PPE/DC, Rapporteur): Merci.

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais commencer par une note, qui est peut-être délicate, pour discuter de la question de la participation des membres le vendredi. Je pense que tout le monde sait de quoi je parle, mais aujourd'hui je vois que, pour un vendredi, il y a beaucoup de monde.

Plus sérieusement. D'une part, nous avons un problème de participation active, qui est certain et qui fait partie du rapport de Mme Petra BAYR au sein de notre Commission. D'autre part, les parlements nationaux ont tenté à plusieurs reprises d'empêcher les membres de participer de telle ou telle manière. D'ailleurs, vous ne pouvez même pas imaginer de quelles manières les parlements nationaux n'autorisent pas leurs membres à participer. Il s'agit donc parfois de sujets délicats.

Si nous parlons des groupes, il y a des limitations budgétaires, des limitations organisationnelles, des limitations motivées par des raisons politiques. Je suis désolé de dire que, comme dans mon pays d'origine, l'Ukraine, il y a des limitations liées à la loi martiale. Il existe également des listes noires, comme en Azerbaïdjan, ou des procédures pénales engagées contre les membres, comme c'est le cas dans la Fédération de Russie contre les membres de cette honorable Assemblée parlementaire. De plus, pour les membres qui se trouvent en dehors de l'espace Schengen, il existe des restrictions supplémentaires, telles que des restrictions en matière de visas, des restrictions en matière de franchissement des frontières, etc. Il y a donc beaucoup de limitations qui ne permettent pas à nos membres de participer activement à cette honorable Assemblée parlementaire.

Mais je voudrais rappeler à tous les États membres que, conformément à la Charte du Conseil de l'Europe et au Règlement de l'Assemblée parlementaire, il s'agit d'une obligation internationale. Une obligation internationale. L'obligation internationale ne consiste pas à permettre aux membres de participer, mais à faire tout son possible pour aider les États membres à faciliter la participation des membres de cette honorable Assemblée aux activités de l'Assemblée parlementaire. C'est une partie du rapport et de la résolution.

La seconde partie traite de l'Accord général sur les privilèges et immunités, qui accorde aux membres de cette Assemblée parlementaire des immunités supplémentaires, en plus de leurs immunités en tant que membres de parlements nationaux. Plusieurs articles de l'Accord général sur les privilèges et immunités ; les articles 13, 14 et 15, traitent des immunités supplémentaires accordées aux membres pour participer à l'Assemblée.

Pour clarifier cette situation, j'ai effectué une mission d'enquête en Arménie, car l'un des exemples est le cas de l'Arménie. Le second cas concerne la Pologne, et vous connaissez la situation du membre M. Marcin ROMANOWSKI, lorsque son immunité a été levée. Je voudrais remercier les autorités arméniennes pour leur coopération fructueuse. J'espère, vraiment, qu'après cette visite et après l'adoption de cette résolution, la situation des membres arméniens s'améliorera fortement.

Je voudrais également rappeler que l'Accord général sur les privilèges et immunités est également une obligation internationale. Mais il est regrettable pour moi, en tant que rapporteur, de constater que les fonctionnaires de très, très, très, très nombreux États, y compris les anciennes démocraties, les nouvelles démocraties, les non-démocraties et ainsi de suite, ne savent même pas qu'un tel traité international existe. C'est pourquoi nous avons fait plusieurs propositions sur la manière de traiter cette situation, d'améliorer la connaissance de l'existence de ce traité international et d'expliquer aux forces de l'ordre des États membres, aux tribunaux des États membres, comment traiter les immunités, les immunités supplémentaires des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Nous avons également été confrontés à une situation qui nécessitait clarification : dans ce cas précis, qui doit décider lorsqu'il existe des obligations contradictoires pour les membres de cette Assemblée parlementaire et leurs devoirs en tant que parlementaires nationaux ? Ce n'est pas à la direction de votre parlement de trancher, ni à la direction d'un groupe politique. C'est à eux de décider ce qu'ils doivent faire. Doivent-ils participer aux activités de cette Assemblée parlementaire ? Personne n'a le droit de leur en limiter l'accès. Ou bien resteront-ils dans leur parlement national pour voter le budget du gouvernement, ou tout autre sujet. Nous avons eu, par exemple, des situations où une délégation entière ne pouvait ; et je n'emploierai pas le terme "être autorisée", mais se voyait limitée dans sa participation à cette Assemblée parlementaire parce que, dans leur parlement national, il y avait des votes concernant le gouvernement, le budget ou toute autre affaire.

En outre, et c'est dommage de le dire, nous avons aussi des exemples où la limitation était motivée par des considérations politiques. Il s'agit parfois, mais évidemment, de députés de l'opposition, lorsque la partie gouvernementale ou la majorité du parlement national tente de limiter la participation du député de l'opposition aux activités de l'Assemblée parlementaire. Nous traitons également de cette question dans le rapport et dans la résolution.

L'adoption de cette résolution entraînera certaines modifications du règlement intérieur. Nous modifions également les lignes directrices sur le champ d'application des immunités parlementaires. Nous clarifions quelque peu l'utilisation et la mise en œuvre de l'article 13 de la GAPI.

Je résumerai donc en disant que cette résolution, d'une part, est plutôt très technique, mais d'autre part, elle est fondamentale, parce que la participation des membres, la libre participation des membres des parlements nationaux en tant que membres de cette Assemblée est un élément essentiel de cette organisation. En effet, sans cette participation, l'Assemblée parlementaire ne pourrait pas fonctionner.

Je voudrais donc terminer en remerciant le Secrétariat et la Commission et je vous encourage à voter en faveur de la résolution.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci. Je donne la parole à M. Damien COTTIER au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Vous avez la parole, 2 minutes.

M. Damien COTTIER (Suisse, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Vous avez vu, j'ai trouvé le bouton du premier coup.

Et merci surtout au rapporteur pour ce rapport qui est important, parce qu'il permet à notre Assemblée, ou il va contribuer à ce que notre Assemblée puisse bien fonctionner. Les questions qui viennent d'être soulevées par le rapporteur sont cruciales pour le fonctionnement de cette Assemblée, qui travaille en parallèle des parlements nationaux. Et nous sommes tous des parlementaires nationaux, nous savons que cela peut poser des difficultés concrètes. Mais cette Assemblée doit aussi pouvoir fonctionner à plein et ne doit pas être limitée pour des raisons soit techniques, soit politiques, soit politiques cachées derrière des arguments techniques.

Donc nous devons pouvoir assister non seulement à cette Assemblée, mais aux travaux des Commissions, des délégations, des réseaux et des missions d'observation électorale, par exemple, ou des autres formes de travail de cette Assemblée, sans que notre Gouvernement national ou notre Parlement national nous en empêche, pour de bonnes ou de mauvaises raisons. C'est à nous de décider.

Je suis Président de mon groupe parlementaire au Parlement national suisse. Je suis évidemment pas content quand un des membres de mon groupe manque pour des raisons d'obligation internationale, mais le rapporteur a raison de dire que ce n'est pas à moi, en tant que chef de groupe, de décider si il ou elle peut assister. C'est à lui-même, en tant qu'élu, de fixer ses priorités en fonction des objets qui sont traités et de sa manière de concevoir les priorités, parce qu'il ou elle a été directement élu par le peuple. Et finalement, comme collègue au Parlement, même si je suis le chef du groupe, je ne suis pas son chef sur ces questions-là, et je n'ai pas à décider pour lui.

Donc, ces points-là sont importants. Et par ailleurs, nos gouvernements ou Parlements non pas à limiter la possibilité pour les membres de l'Assemblée d'intervenir dans un autre pays, parce que notre système prévoit ces immunités et ces possibilités de travailler.

Donc le travail qui a été fait permet de clarifier un certain nombre de choses, et merci pour cela, c'est nécessaire. Je crois que ce que propose le rapporteur est aussi très important. Un effort d'information doit être fait, parce que souvent, c'est par manque de connaissances aussi que ces clauses ne sont pas appliquées. Et le fait d'insister sur ce travail me paraît un élément essentiel.

Nous soutiendrons pleinement ce rapport du côté de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup. Merci, Monsieur Damien COTTIER.

Je donne maintenant la parole à M. Berdan ÖZTÜRK. Au nom de la Gauche unitaire européenne. Vous disposez de 2 minutes.

M. Berdan ÖZTÜRK (Türkiye, GUE, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup.

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les rapporteurs pour leur travail acharné, ainsi que le Secrétariat.

Il s'agit d'un sujet très important, car veiller à ce que les membres de cette Assemblée puissent voyager librement est fondamental pour l'objectif même de notre institution. La privation de la liberté de circulation n'est pas un concept abstrait. Elle comprend des restrictions administratives, juridiques et judiciaires telles que la détention, l'assignation à résidence, les couvre-feux, la remise des passeports et les interdictions de voyager. Ces mesures, qu'elles soient temporaires ou permanentes, entravent directement notre capacité à mener à bien notre travail parlementaire. Ces restrictions ne sont pas seulement des obstacles techniques, elles affaiblissent notre capacité collective à protéger la démocratie, les droits humains et l'État de droit.

Lorsqu'un membre est empêché d'assister à des sessions, à des observations électorales ou à des missions, l'Assemblée tout entière est privée de sa contribution et de son point de vue. L'un de mes collègues de Türkiye est interdit de voyage pendant près d'un an, ce qui l'a empêché de participer aux travaux de l'Assemblée. Cette situation est inacceptable. Elle envoie un message effrayant selon lequel des mesures politiques ou administratives peuvent être utilisées pour réduire au silence les représentants élus.

Nous devons être clairs. Les gouvernements ont la responsabilité de faciliter, et non d'entraver, le travail des parlementaires. L'utilisation des restrictions de voyage comme outil politique sape à la fois les droits individuels et la crédibilité des institutions.

Chers collègues, si nous voulons vraiment défendre la démocratie et l'État de droit, nous devons veiller à ce que tous nos membres puissent exercer leur mandat sans crainte, obstruction ou restriction.

Sauvegarder la liberté de mouvement, c'est sauvegarder l'intégrité de cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Petra BAYR, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts. Vous avez 2 minutes.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup.

La politique est faite par les êtres humains, et les êtres humains sont des êtres sociaux, et les idées sont façonnées par l'échange, par l'interaction et parfois par des débats très durs, bien sûr.

Pour ces idées, ces visions, nous devons nous rassembler. Nous devons voyager librement, sans charges administratives inutiles ni autres restrictions, pour obtenir un visa ou quoi que ce soit d'autre. Ce dont nous avons besoin, ce sont des ressources et pas d'excuses.

En effet, se réunir ici pendant une semaine coûte cher, nécessite un soutien technique important et prend beaucoup de notre temps. Je pense que c'est mieux, parce que quel que soit le problème que nous pouvons régler ici, quel que soit le conflit qui peut être arrêté, sur la table ou dans une salle plénière comme celle-ci, il vaut mieux assurer des vies ici. Il est préférable de débattre ici de la manière d'arrêter les guerres. Et il vaut mieux réfléchir ici à ce que pourrait être un environnement sain.

Car le coût des guerres, nous le voyons en ce moment même en Ukraine, où les coûts matériels et immatériels d'une guerre et de la souffrance, de la destruction de visions, de la destruction d'idées et de la base de la vie sont considérables. Ces coûts sont sans commune mesure avec ce qu'il en coûte ici en ressources, en temps et en soutien technique lorsque nous essayons de tenir le coup.

Les États doivent donc rendre les rencontres humaines possibles, ils doivent nous permettre à nous, députés partisans, de remplir la diplomatie parlementaire de vie. Je pense que M. Sergiy VLASENKO propose des mesures très importantes dans ce sens.

Je vous remercie donc pour ce rapport.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame Petra BAYR. [en allemand]

Pour l'orateur suivant, je donne la parole à Monsieur Vladimir VARDANYAN, au nom du groupe du Parti populaire européen.

Vous disposez de 2 minutes.

M. Vladimir VARDANYAN (Arménie, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

"Les autorités militaires et civiles des États membres et des États amis sont invitées à accorder toutes les facilités nationales au porteur de la présente carte dans l'exercice de ses fonctions, afin de lui permettre de passer sans retard ni entrave et, en cas de besoin, de lui accorder toute l'assistance et la protection légales nécessaires."

C'est le document que chacun d'entre nous reçoit lorsqu'il devient membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, que nous appelons un *laissez-passer*. Je suis presque sûr que beaucoup d'entre vous ne l'ont pas utilisé, parce qu'il est inutile, parce qu'à l'aéroport, dans les autorités des pays étrangers, il est très, très rare que les gens aient des informations sur ce qui est mentionné ici.

Mais ce document se fonde sur un traité international. Et ce traité international est nécessaire pour tout le monde. Et lorsque nous parlons de la participation aux réunions et autres événements de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, nous parlons d'une "obligation à plusieurs niveaux". Et cette obligation incombe avant tout à chaque membre de cette Assemblée.

Si nos membres ont d'autres priorités, il vaut mieux qu'ils soient très sincères les uns envers les autres, envers eux-mêmes, et qu'ils tiennent compte du fait que nous n'avons pas affaire à un simple club d'intérêts, mais à l'une des organisations européennes les plus influentes et les plus importantes dans le domaine de la démocratie, et que cet hémicycle doit être respecté.

Mais il s'agit aussi d'un message. Ce rapport est un message à toutes les autorités, à tous les États membres, pour qu'ils respectent toutes les exigences que nous avons établies dans l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe. Ce message s'adresse tout d'abord à nos parlements nationaux et à nos autorités nationales, car nous devons avant tout assurer la protection et le respect des membres de nos délégations nationales.

Je voudrais féliciter M. Sergiy VLASENKO, le rapporteur, pour ce rapport très important et très opportun qui, d'une certaine manière, augmentera la visibilité de cette Organisation et peut-être aussi de cette carte.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Vladimir VARDANYAN.

La parole est à Mme Cristina Gabriella DUMITRESCU, au nom du groupe des Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés.

Vous disposez de deux minutes.

(Non, non, attendez. Attendez, attendez.)

Mme Cristina Gabriella DUMITRESCU (Roumanie, CEPA, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Tout d'abord, je voudrais remercier M. Sergiy VLASENKO d'avoir pris cette initiative importante, car les questions abordées sont fondamentales pour la protection des droits des membres de cette Assemblée parlementaire et la préservation de la confiance, de l'indépendance et de la crédibilité de notre institution.

Nous assistons à une violation systématique de l'immunité parlementaire et à la création d'un espace pour des pressions et des persécutions politiques incontrôlées. Le principal problème est que les garanties réelles sont traitées comme des formalités vides de sens ou sont délibérément ignorées. Ce problème touche particulièrement les membres de l'opposition, révélant un modèle clair d'application sélective de la protection de l'immunité. Elle se manifeste de multiples façons, notamment par des atteintes à la présomption d'innocence, par la formation constante d'une opinion publique négative à l'égard de certains parlementaires et par l'utilisation systématique d'outils juridiques, financiers et technologiques pour entraver la libre activité politique et faire taire les dissidents.

Si nous ne pouvons pas garantir la reconnaissance et le respect des droits et des libertés de nos propres membres, nous devons nous demander si nous pouvons vraiment prétendre défendre la démocratie et les droits de l'homme.

Je demande donc instamment à l'Assemblée parlementaire de reconnaître que les violations systématiques de l'immunité sont des manifestations évidentes de pressions politiques ; d'affirmer que l'utilisation de procédures pénales ou civiles comme instruments de pression contre les parlementaires est incompatible avec les valeurs du Conseil de l'Europe et les principes de la démocratie. Je demande la saisie immédiate de toutes les mesures restreignant les droits et les mandats des membres de l'Assemblée. Je demande aux parlementaires nationaux une présence aussi large que possible, membres et suppléants, car il y a eu d'innombrables cas dans de nombreux pays où les parlements n'ont pas approuvé le voyage des membres de l'Assemblée parlementaire aux réunions plénières ou de commission, alors qu'ils sont venus à leurs propres frais.

Chers collègues,

Défendre un seul mandat, c'est défendre l'intégrité de l'ensemble de l'Assemblée parlementaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Cristina Gabriella DUMITRESCU.

Je passe maintenant à la liste normale des orateurs. Le premier est Monsieur Gerardo GIOVAGNOLI. Vous disposez de 2 minutes.

M. Gerardo GIOVAGNOLI (Saint-Marin, SOC): Merci Monsieur le Président, je parlerai en italien.

Il est toujours déprimant et décourageant de constater qu'il est nécessaire d'analyser et de proposer, comme solutions, l'établissement de nouvelles règles en cas de violation de droits fondamentaux, ou apparemment évidents, comme celui des parlementaires de voyager librement pour effectuer leur travail.

Ce dont nous discutons aujourd'hui n'est pas un droit humain fondamental, mais il l'est certainement pour nous, parlementaires, et cela devrait être normal de reconnaître et de respecter ce droit.

Mais nous avons vu les cas polonais, les cas arméniens, l'important cas de l'Azerbaïdjan qui, soit dit en passant, n'en est pas à sa première initiative de ce genre. Lors de sa présidence tournante du Conseil de l'Europe, en 2014, il avait déjà empêché le chef de la délégation française, M. René ROUQUET, d'entrer en Azerbaïdjan, alors qu'il était également Vice-Président de notre Assemblée.

Donc, évidemment, ce rapport a sa raison d'être et je remercie le rapporteur M. Sergiy VLASENKO d'avoir approfondi le sujet, non seulement en ce qui concerne les mesures restrictives injustifiées, les listes noires et, donc, les entraves aux déplacements des parlementaires, mais aussi depuis un autre angle, pour faciliter la circulation et rendre plus clairs ces droits qui nous paraissent fondamentaux.

J'applaudis donc également cette initiative qui tient compte à la fois des droits et des devoirs.

Je vous remercie.

M. Andries GRYFFROY (Belgique, ADLE, Président de l'Assemblée): Merci.

Nous passons ensuite à Mme Victoria TIBLOM. Vous disposez de 2 minutes.

Mme Victoria TIBLOM (Suède, CEPA): Merci Monsieur le Président,

Et merci au rapporteur, M. Sergiy VLASENKO.

En parcourant le rapport, j'ai été quelque peu surprise de constater que certains de nos États membres avaient instauré beaucoup plus de restrictions de voyage au fil des années que je ne l'imaginai, que ce soit pour l'obtention de visas vers d'autres pays ou pour l'admission sur leur propre territoire de personnes jugées indésirables, souvent sans justification précise.

Le rapporteur souligne que ces restrictions vont souvent à l'encontre d'accords de longue date, de traités qui ont été respectés depuis les années de fondation du Conseil de l'Europe. Beaucoup de ces restrictions semblent être ciblées individuellement et nominatives.

Cela peut entraver le travail d'un rapporteur invité, envoyé par une Commission ou par l'ensemble de l'Assemblée parlementaire, afin d'étudier un certain événement tel qu'une élection dans un pays, ou de décrire dans un rapport de l'Assemblée la situation ou l'évolution probable dans une région donnée d'un État membre.

En conséquence, un rapporteur mal informé conduit à une Assemblée parlementaire mal informée, ce qui lui vaut souvent la réputation d'être source de conflits internes au sein du Conseil de l'Europe.

En conclusion, nous devrions utiliser ce rapport pour faire pression sur nos propres parlements et gouvernements afin qu'ils respectent les normes de leurs ancêtres parlementaires, en ce qui concerne les déplacements nécessaires à leur travail en notre nom à tous.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Mme Victoria TIBLOM.

La parole est maintenant à Mme Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA. Bisera.

Mme Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA (Macédoine du Nord, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier le rapporteur pour cet excellent rapport. Je veillerai à ce que mon assemblée parlementaire le reçoive.

La Macédoine du Nord fête ses 30 ans d'adhésion à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. C'est la première fois que la Macédoine du Nord est mentionnée dans ce rapport comme, je dirais, un pays présentant des problèmes. Au cours de ces 30 années, nous avons connu des guerres, nous avons connu la Covid, et il n'est jamais arrivé qu'un membre de la délégation soit empêché de voyager.

Je préférerais ne pas avoir à dire qu'au cours de ce mandat de l'Assemblée parlementaire, les parlementaires de la délégation de Macédoine du Nord ont eu des difficultés à participer à l'Assemblée parlementaire, avec des décisions sur les personnes pouvant participer aux séances principales dans les commissions, dans les sous-commissions prises sur une base inconnue, pas financière, ni aucun point raisonnable. Nous avons un chef de délégation qui prend des décisions au nom de toute la délégation sans en informer le reste de la délégation.

Et le dernier exemple, le plus intéressant, est celui de la publication sur Facebook de documents officiels de l'Assemblée concernant nos voyages, et le Président de l'Assemblée n'a pas voulu lancer d'enquête officielle sur la manière dont cela s'est produit. En tant que parlementaires, nous sommes donc tout à fait conscients des obligations qui nous incombent, de la notification que nous faisons et des valeurs que nous devons partager.

J'espère donc que ce rapport aidera mon assemblée à améliorer le travail des membres de la délégation de Macédoine du Nord auprès de l'Assemblée parlementaire. Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA.

La parole est à M. Hannes GERMANN.

M. Hannes GERMANN (Suisse, ADLE): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais remercier la Commission pour ce projet de résolution. Ce document contribue de manière significative à clarifier des dispositions importantes pour la bonne exécution des tâches et des mandats du Conseil des États.

Dans ce contexte, un membre de notre délégation s'est récemment vu refuser l'entrée dans un certain pays. Étant donné que de tels incidents désagréables se produisent régulièrement, il est clairement nécessaire d'agir.

Je considère que les amendements à l'article 73 et au règlement intérieur, ainsi que les lignes directrices sur l'étendue de l'immunité parlementaire des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe mentionnés au point 7, sont particulièrement importants. Il s'agit en particulier de clarifier le type de voyages et de tâches pour lesquels les membres sont protégés par l'immunité parlementaire, ou plutôt, devraient l'être.

Par ailleurs, il est tout aussi important de clarifier les restrictions de voyage imposées à la suite d'enquêtes criminelles, qui auraient un impact actif sur l'exercice des fonctions.

En fin de compte, il s'agit de clarifier les mesures pratiques qui doivent être prises par les parlements nationaux et par les autorités judiciaires, d'enquête et d'application de la loi. Malheureusement, il arrive régulièrement que les gouvernements nationaux ne respectent pas correctement l'immunité de nos membres. Cela compromet la qualité du travail effectué non seulement par les membres individuels, mais aussi par l'ensemble de la mission. Je me réjouis donc que notre Bureau puisse à l'avenir intervenir avec plus de force au nom de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, M. Hannes GERMANN.

M. Hayk MAMIJANYAN.

M. Hayk MAMIJANYAN (Arménie, PPE/DC): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je tiens à remercier le rapporteur d'avoir abordé cette question importante et d'avoir mentionné le cas du membre de notre délégation, M. Armen GEVORGYAN. Les restrictions de voyage imposées par les Etats membres aux membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sont inacceptables. Cela va à l'encontre de la nature même de notre institution. Mais comment en sommes-nous arrivés là ?

Je vais tenter de répondre à cette question. Nous en sommes arrivés là parce qu'à un moment donné, les gardiens de la démocratie, les institutions internationales comme l'APCE, se sont endormis ou ont fait semblant de le faire. Aujourd'hui, nous ne devrions pas nous concentrer uniquement sur les restrictions de voyage pour les membres de l'APCE. Ce serait trop égoïste. Nous devons aller plus loin.

Comme je l'ai indiqué au rapporteur lors de notre réunion à Erevan, un député de notre groupe, M. Taron MARGARYAN, et de nombreux autres députés de l'opposition dans mon pays ne sont pas autorisés à exercer leurs fonctions en raison d'interdictions de voyager motivées par des considérations politiques. Ils doivent demander au juge ou à l'enquêteur l'autorisation de se rendre à l'étranger et de représenter leur pays, la fonction pour laquelle ils ont été élus par le peuple. Et ces autorisations ne sont pas toujours accordées.

Mais ils sont relativement chanceux, car nos collègues, les députés de l'opposition Artur SARGSYAN, Davit GALSTYAN, les archevêques Bagrat GALSTANYAN et Mikael AJAPAHYAN, le philanthrope Samvel KARAPETYAN et près de 30 autres prisonniers politiques sont en état d'arrestation dans mon pays. Nous devons donc nous battre contre la cause, et non contre le symptôme. Car les trois valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe sont les droits humains, la démocratie et la primauté du droit, et non les intérêts géopolitiques ou l'autoritarisme.

Merci beaucoup.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Ainsi, cher Monsieur Hayk MAMIJANYAN, je dois répondre à ce que vous avez dit.

Vous avez caractérisé l'Assemblée comme étant endormie ou faisant semblant d'être endormie. C'est une caractérisation inacceptable. Et c'est inacceptable parce que non seulement pendant ma présidence, mais aussi pendant la présidence de mon prédécesseur, chaque fois que, dans tous les cas, un parlementaire a été interdit ou que sa demande a été rejetée par son parlement pour voyager partout où le Conseil de l'Europe ou des comités du Conseil de l'Europe se réunissaient, les présidents du Parlement ont reçu une lettre de réclamation.

Il n'y a donc pas un seul cas que l'on puisse soulever dans cet hémicycle où les présidents de ce Parlement n'ont pas réagi dans des cas comme celui que vous avez mentionné. J'aimerais donc que vous repensiez à ce que vous avez dit.

Je donne maintenant la parole à Mme Bernadeta COMA.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE): Monsieur le Président,

Chers collègues,

Ce rapport rappelle à juste titre que la liberté de circulation est essentielle au bon fonctionnement et à l'intégrité démocratique de notre Assemblée. Elle permet aux parlementaires de remplir pleinement leurs mandats, de participer aux débats et de représenter efficacement leurs concitoyens.

Au-delà de sa portée pratique, la liberté de circulation est consacrée juridiquement par l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe de 1949, ainsi que par son Protocole additionnel de 1952.

Elle est donc un outil fondamental de coopération interparlementaire et de dialogue entre États membres. En fait, le rapport identifie clairement les obstacles qui persistent de nos jours.

À ce titre, permettez-moi d'apporter une perspective particulière, celle des petits États, comme l'Andorre, mentionnés dans le rapport. Je tiens à souligner que le Parlement andorran a toujours facilité la mobilité de ses membres, notamment pour les réunions internationales.

Cependant, notre réalité institutionnelle implique que nos parlementaires doivent assumer simultanément leurs responsabilités nationales, leurs activités professionnelles et leurs engagements internationaux dans un contexte de ressources humaines et budgétaires nécessairement limitées.

Cette situation, propre aux petits États, peut affecter la régularité de notre présence, notamment en dehors des sessions plénières. Cela dit, nous travaillons pour améliorer cette situation et rendre notre contribution au niveau international plus efficace.

J'ai également pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, du passage du rapport sur les listes noires, comme celle dressée par l'Azerbaïdjan. De telles mesures me semblent porter atteinte à la liberté de conscience des parlementaires et aux principes du Conseil de l'Europe.

Garantir la liberté de déplacement, c'est assurer la pleine participation de tous les membres de cette Assemblée et donc renforcer sa légitimité.

Merci pour votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Bernadeta COMA.

Madame Béatrice FRESKO-ROLFO, vous avez la parole.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO (Monaco, ADLE): Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous abordons un sujet crucial pour nos démocraties et pour le respect des engagements pris envers nos citoyens. En effet, la liberté de déplacement des parlementaires à l'international est non seulement un droit fondamental, mais elle est également indispensable à l'accomplissement des missions législatives et de représentation qui incombent aux membres de nos institutions.

Participer à des conférences, des assemblées, des forums internationaux nous permet de confronter nos idées et de débattre de grands enjeux globaux, mais aussi promouvoir les intérêts de nos pays.

La diplomatie parlementaire est essentielle dans le renforcement des liens bilatéraux et multilatéraux et contribue à développer des partenariats solides.

D'ailleurs, grâce à l'observation et à la compréhension de meilleures pratiques législatives et politiques publiques, nous pouvons améliorer nos propres systèmes.

Or, force est de constater que de nombreux collègues voient aujourd'hui leur liberté entravée. Ces restrictions, justifiées par des raisons financières, sont bien souvent motivées par des considérations politiques, visant à réduire au silence certaines voix ou à freiner leur participation internationale. Ou encore en représailles à un vote tenu dans cet hémicycle démocratique, je rappelle, 77 membres de notre Assemblée se voient interdire l'accès en Azerbaïdjan.

Face à de telles dérives, il est de notre devoir de réaffirmer que la liberté de déplacement des parlementaires n'est pas une option, mais une condition indispensable au bon fonctionnement de nos démocraties et de notre institution. Pour garantir cette liberté essentielle, notre rapporteur nous propose plusieurs mesures que je trouve très pertinentes.

Il nous faut travailler ensemble pour créer un environnement où chaque parlementaire peut exercer son mandat sans craindre de représailles et de restrictions.

Protégeons cette liberté, car la liberté de déplacement des parlementaires est une condition *sine qua non* pour l'efficacité de nos démocraties et garantir que les voix de nos peuples soient entendues sur la scène internationale.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Béatrice FRESKO-ROLFO.

Le dernier orateur sur ma liste est M. Oleksii GONCHARENKO.

Oleksii, vous avez la parole.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CEPA): Merci.

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je remercie le rapporteur et la Commission pour le travail considérable qu'ils ont accompli.

Malheureusement, ce rapport est en partie fondé sur mon cas personnel, lorsqu'en 2023, à plusieurs reprises, je n'ai pas été autorisé à franchir la frontière de l'Ukraine pour participer aux événements de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cela a été fait par le gouvernement pour me viser en tant que membre de l'opposition, ce qui est entièrement inacceptable.

Je tiens à remercier le Président et le Secrétaire général qui ont toujours réagi. Grâce à votre forte réaction et à la préparation de ce rapport, cette pratique a été arrêtée. Au cours des deux dernières années, j'ai travaillé pleinement en tant que membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sans aucune restriction. Mais cela devrait être évité à l'avenir.

Mais nous sommes ici, et c'est encore plus important. Nous sommes ici dans cette Assemblée parlementaire non pas pour protéger les droits de la paix, mais pour protéger les droits de l'Homme. Nous sommes ici pour protéger la démocratie et l'État de droit en général. Malheureusement, je dois vous dire que des millions de personnes en Ukraine sont aujourd'hui privées de leur droit de franchir librement la frontière. Cela s'explique et se justifie par la guerre. Mais malheureusement, nous constatons que ceux qui voulaient fuir leur devoir de protéger le pays l'ont fait par le biais de la corruption. Aujourd'hui, cela ne fait que créer de la méfiance dans la société ukrainienne. C'est très dangereux, car les frontières fermées ne protègent pas la ligne de front, mais elles protègent la corruption et créent une méfiance au sein de la société, ce qui est très dangereux, surtout en temps de guerre.

Le parlement ukrainien est saisi d'un projet de loi visant à permettre à tous les citoyens de franchir pleinement et librement la frontière lorsqu'ils en ont besoin. Nous devons le faire en Ukraine dès que possible, car des millions de personnes ont le droit de se déplacer, de franchir la frontière. Et cela ne fera que renforcer l'Ukraine.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Monsieur Oleksii GONCHARENKO, je vous remercie pour vos aimables paroles.

Bien sûr, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Vous avez dit que nous ne sommes pas ici pour protéger les députés, mais les droits humains. Je pense que même les hommes politiques sont des êtres humains.

Merci.

Je vous remercie. La liste des orateurs est close.

La parole est à M. Sergiy VLASENKO, rapporteur, pour répondre. Sergiy, vous disposez de 3 minutes.

M. Sergiy VLASENKO (Ukraine, PPE/DC, Rapporteur): Je vous remercie.

Merci, Monsieur le Président.

Puisqu'il n'y a pas eu de questions, il est facile de prendre la parole.

Je voudrais tout d'abord remercier une fois de plus le Secrétariat pour son excellent travail, le Comité pour son excellent travail, le Président et le Bureau, qui ont fait en sorte que ce débat soit le dernier le vendredi. C'est également une très bonne chose. Nous en avons débattu librement et ouvertement.

Je voudrais d'ailleurs soutenir le Président dans sa réaction à l'intervention de nos collègues arméniens. D'ailleurs, je remercie tous les collègues pour leurs interventions. J'ai pu constater, lors de notre mission d'établissement des faits en Arménie, que la position du Président de l'Assemblée a été d'une importance capitale dans la résolution de la situation. En effet, sans l'intervention du Président, il n'aurait pas été possible de résoudre la situation. Et la situation a été résolue et notre collègue était présent ici et a eu la possibilité de participer.

D'ailleurs, les modifications apportées au règlement donnent au Président un peu plus de latitude dans ce domaine, ce qui sera très utile.

Quant à moi, je voudrais m'adresser à toutes les délégations nationales et peut-être demander au Président si cette résolution sera votée, simplement pour informer les parlements nationaux de ces décisions et attirer leur attention sur l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, qui est - je le répète une fois de plus - un traité international obligatoire pour les membres. Cela pourrait donc être utile.

Comme nous le voyons, le rapport fonctionne parce que M. Oleksii GONCHARENKO est avec nous depuis deux ans sans aucun problème, ce qui est également une bonne chose. Et je voudrais également dire, comme l'a dit M. Gerardo GIOVAGNOLI, que tout cela devrait aller de soi. Oui, je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas le cas. Mais c'est pour cela que ce rapport a été publié et c'est pour cela que nous en discutons. Notre collègue Hannes GERMANN, de Suisse, a évoqué la situation de l'un des membres de la délégation suisse - je connais ce problème, et ce problème a été créé parce que l'Azerbaïdjan a adopté la liste noire de 77 membres de cette Assemblée, y compris le Président de l'Assemblée, qui ne sont pas autorisés à se rendre en Azerbaïdjan, ce qui est tout à fait inacceptable. C'est absolument inacceptable.

Ce qui est tout aussi inacceptable, c'est l'ouverture de procédures pénales par les autorités russes à l'encontre de membres concrets de cette Assemblée. Nous comprenons qu'elles sont motivées par des considérations politiques. J'attirerai donc votre attention sur le statut de nos laissez-passer et je demanderai au Président d'informer les États membres sur le statut des laissez-passer à utiliser de manière plus précise, en particulier en France et en Allemagne.

Ma dernière réaction portera sur la déclaration de Mme Petra BAYR selon laquelle les hommes politiques ne sont pas seulement des êtres sociaux. Je suis d'accord avec elle. Ils sont aussi des êtres du groupe du Parti populaire européen, des êtres de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, des êtres des Conservateurs, Patriotes et affiliés européens et des êtres de la Gauche unitaire européenne. Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, M. Sergiy VLASENKO. Merci pour vos aimables paroles.

M. Christophe BRICO, souhaitez-vous prendre la parole pour 3 minutes en tant que Vice-Président de la Commission ? M. Christophe BRICO.

M. Christophe BRICO (Monaco, PPE/DC, Vice-Président of the Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités): Merci, Monsieur le Président.

Je vais m'associer à M. Sergiy VLASENKO dans mes remerciements au Secrétariat Général et aux équipes du Secrétariat Général qui, particulièrement sur ses travaux, sont d'un soutien absolument crucial. Mais surtout, j'aimerais remercier les membres de la Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités, qui font un travail discret, pas forcément sur lequel il y a beaucoup de capital politique à gagner, et qui pourtant, a pour unique vocation d'améliorer la qualité de nos travaux dans cette Assemblée et de s'assurer qu'ils se conduisent avec éthique et déontologie. C'est le sujet principal de la Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités. Merci à tous, et à tous les groupes politiques, pour l'ensemble des travaux.

Enfin, pour revenir au sujet, et je n'utiliserai pas l'intégralité du temps qui m'est imparti. Il y a une chose intéressante. Une organisation internationale, c'est une créature un peu étrange. Dans nos parlements nationaux, tous nous garantissons une immunité sur l'exercice de la liberté d'expression. Nous considérons qu'un parlementaire doit être libre de s'exprimer pour pouvoir politiquement agir. Eh bien, dans une organisation internationale, la liberté de circulation est aussi importante que la liberté d'expression. Les deux sont des piliers.

Et enfin, je m'associerai à M. Sergiy VLASENKO en rappelant aux États membres que l'Accord sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, et l'ensemble de ses protocoles additionnels d'ailleurs, puisqu'il y en a un certain nombre, est un texte d'accord international absolument statutaire et contraignant, sur lequel ils doivent se conformer, ainsi que, évidemment, les statuts du Conseil lui-même.

Donc merci beaucoup, M. Sergiy VLASENKO, pour cet important rapport. Il y a encore assez de monde pour ces travaux. Et je remercie aussi tous les collègues qui sont intervenus, qui ont souligné l'importance de ces travaux.

Donc merci beaucoup et passons au vote.

Vote: Ensuring Parliamentary Assembly members can travel freely to carry out their work

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Christophe BRICO.

Chers collègues,

Le débat est clos.

La Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités a présenté un projet de résolution.

Le document porte le numéro 16252, sur lequel quatre amendements ont été déposés.

Ils seront examinés dans l'ordre où ils figurent dans le compendium.

Je vous rappelle que les interventions et les amendements sont limités à 30 secondes.

Je crois comprendre que le Vice-Président de la Commission souhaite proposer à l'Assemblée parlementaire que les Amendements 1, 2 et 4 au projet de résolution, qui ont été approuvés à l'unanimité par la Commission, soient déclarés définitivement approuvés.

Est-ce bien cela, M. Christophe BRICO ?

M. Christophe BRICO (Monaco, PPE/DC, Vice-Président of the Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités): C'est exact, Monsieur le Président.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Oui, je vous remercie.

Si personne ne s'y oppose, je considérerai que les amendements sont approuvés. Y a-t-il une objection ?

Non.

Les amendements sont approuvés.

Je crois comprendre que le Vice-Président de la Commission souhaite proposer à l'Assemblée que l'Amendement 3 au projet de résolution, qui a été rejeté par la Commission à la majorité des deux tiers, soit déclaré comme définitivement rejeté.

C'est bien cela, Monsieur Christophe BRICO ?

M. Christophe BRICO (Monaco, PPE/DC, Vice-Président of the Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités): C'est le cas.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Si personne ne s'y oppose, je considère cet amendement comme rejeté définitivement. Y a-t-il une objection ? Je ne vois pas d'objection.

L'amendement est donc rejeté.

Nous allons procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le Doc. 16252 (amendé). Une majorité simple est requise.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

Le projet de résolution contenu dans le Doc. 16252 (amendé) est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre excellent travail.

Free debate

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Nous en venons maintenant au débat libre.

Je rappelle aux membres que ce débat porte sur des sujets qui ne figurent pas déjà à l'ordre du jour adopté par l'Assemblée. Le temps de parole est limité à 2 minutes. Les orateurs doivent commencer par identifier le sujet qu'ils souhaitent aborder.

Conformément à la liste que j'ai ici au nom des groupes politiques, je donne la parole à M. Gerardo GIOVAGNOLI, du groupe des socialistes, démocrates et verts.

M. Gerardo GIOVAGNOLI (Saint-Marin, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler des élections qui ont eu lieu en Moldavie le week-end dernier. Elles sont d'une importance cruciale dans le contexte plus large du cheminement du pays vers l'adhésion à l'Union européenne, qui a déjà fait l'objet de notre référendum l'année dernière. Reflétant les enjeux élevés, il y a eu des tentatives, financées à coups de millions d'euros, d'influencer le vote en faveur des candidats pro-russes par des pratiques telles que l'achat direct de voix, la propagande et la désinformation anti-européenne. À cela se sont ajoutées des menaces plus sophistiquées et insidieuses orchestrées via les réseaux sociaux et les outils d'intelligence artificielle, ce qui a incité les autorités moldaves à mettre en place une agence spécialisée pour contrer ces phénomènes. Le climat politique était très polarisé.

Néanmoins, l'élection s'est déroulée dans le calme et l'ordre. Les bureaux de vote ont fait preuve d'un haut niveau d'organisation, avec des commissions compétentes et bien préparées, presque exclusivement composées de femmes, qui ont géré les opérations avec un grand professionnalisme. Les résultats ont dépassé les attentes du parti au pouvoir, le PAS (Parti de l'action et de la solidarité), qui a obtenu plus de 50

% des voix, confirmant clairement le désir de l'électorat de poursuivre la voie européenne du pays, en particulier dans le nord de Florești, où l'augmentation du taux de participation, loin d'être garantie dans le climat actuel, indique une prise de conscience généralisée de l'importance du vote.

Cependant, plusieurs questions critiques doivent être reconnues. La grande majorité a été rendue possible en grande partie grâce au vote de la diaspora, qui a soutenu le parti à des taux significativement plus élevés que les électeurs nationaux. Le nombre de bureaux de vote a été fortement réduit dans la région de Transnistrie, ce qui a empêché de nombreux citoyens de franchir la frontière pour voter, et la décision tardive d'invalider la candidature de deux partis a donné lieu à des contestations du résultat.

En conclusion, tout en reconnaissant l'importance historique de cette élection et son rôle dans la consolidation de la voie démocratique de la Moldavie en accord avec les valeurs du Conseil de l'Europe, il est essentiel que le parti au pouvoir prenne en compte les opinions de l'opposition et des citoyens qui l'ont soutenu. Dans un pays marqué par de profondes tensions internes et des menaces externes, il est essentiel de favoriser l'unité et la clarté d'esprit pour garantir que le processus d'intégration européenne se poursuive de manière stable et irréversible.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Gerardo GIOVAGNOLI.

Au nom des Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés, M. Oleksii GONCHARENKO, Oleksii, vous avez la parole.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CEPA, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président,

Je voudrais profiter de ce débat libre pour vous parler du travail du plus grand réseau de centres culturels éducatifs d'Ukraine, les centres Goncharenko.

Nous avons 43 centres dans tout le pays, 43, y compris un centre situé à 20 kilomètres de la frontière russe.

Malheureusement, nous avons dû interrompre les activités de certains de nos centres dans la région du Donbass en raison de l'agression russe.

L'un de nos centres est occupé dans la région de Kherson, à Olechky, mais les autres centres travaillent tous les jours, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour aider la population, pour donner une éducation et une culture, et pour soutenir les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI).

Aujourd'hui, je voudrais remercier tous nos partenaires qui nous aident. Il s'agit de : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'Union européenne (UE), la Fondation Hepatica (Suède), la Fondation Konrad Adenauer (Allemagne), Jarl Hjalmarson Foundation (Suède), International Renaissance Foundation, l'Université de Pennsylvanie, Cisco Networking Academy, l'Université Shih Chien (Taiwan), National Open University de Taiwan, Lord ASHCROFT et sa Fondation, l'American Enterprise Institute, l'Atlantic Council, Razom for Ukraine, l'Union de la démocratie internationale (IDU), l'International Republican Institute, l'Institut du Danube.

Au cours des années de fonctionnement de notre réseau, nous avons accueilli plus de 2 millions d'étudiants, 2 400 000 étudiants ont visité nos centres.

Nous comptons aujourd'hui plus de 500 enseignants actifs.

Nous avons organisé plus de 152 000 événements au sein de notre réseau.

C'est un travail formidable qui est accompli chaque jour en Ukraine malgré la guerre, malgré les bombardements et les bombes qui tombent sur nos têtes, parce que nous croyons en l'éducation, nous croyons en la culture, nous croyons en l'Ukraine et nous croyons en l'Europe.

Slava Ukraini.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Oleksii GONCHARENKO.

Vous avez tout à fait raison. L'éducation est le pilier de la démocratie. C'est pourquoi je tiens à vous rappeler, chers collègues, que j'ai annoncé au début de cette session que j'ai envoyé une lettre, après consultation du Bureau, aux présidents de vos parlements. Et ceux qui ont de bonnes relations avec les présidents sont invités à leur rappeler qu'une proposition, au nom de l'Assemblée, prévoit d'instaurer une fois par an une heure dédiée au Conseil de l'Europe dans les écoles, afin que les enfants découvrent ce que représente le Conseil de l'Europe.

La parole revient à M. Mike READER.

M. Mike READER (Royaume-Uni, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je vais vous parler aujourd'hui de l'accès à la nourriture et de la sécurité alimentaire. En tant que président du Groupe parlementaire multipartite pour l'alimentation et la boisson, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Le Conseil de l'Europe existe pour défendre des valeurs communes. La protection des droits, la défense de la démocratie et l'établissement de normes qui sauvegardent la dignité des personnes.

Ces normes devraient s'étendre au droit d'accès à une alimentation saine, à l'équité des conditions de travail et à la résilience des systèmes qui soutiennent nos communautés.

C'est pourquoi je souhaite évoquer en particulier le futur accord entre le Royaume-Uni et l'Union européenne sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'accord SPS.

À première vue, il ne s'agit que d'une négociation technique. En réalité, il s'agit d'une occasion d'intégrer les principes du Conseil de l'Europe dans la manière dont les échanges commerciaux sont réalisés, en veillant à ce que la coopération entre les nations européennes renforce les protections au lieu de les affaiblir, et à ce qu'aucun pays ne soit contraint à un nivellement par le bas en matière de qualité ou de sécurité.

L'Europe est le partenaire commercial le plus proche du Royaume-Uni. Sous l'égide du parti travailliste, la Grande-Bretagne ne réintégrera pas le marché unique ou l'union douanière, mais nous poursuivons un alignement pragmatique là où il permet de réduire les formalités administratives, de renforcer les chaînes d'approvisionnement et de soutenir nos objectifs communs en matière de climat et de sécurité.

Une coopération plus étroite réduira les déversements pour mes électeurs. Elle protégera les consommateurs et donnera aux entreprises la certitude dont elles ont besoin.

L'accord SPS devrait fixer les normes les plus élevées possibles en matière de sécurité alimentaire pour le bien-être des animaux et la santé des plantes. Il peut simplifier les échanges, ouvrir les marchés et donner aux agriculteurs, aux producteurs et aux consommateurs la stabilité qu'ils méritent. Par-dessus tout, cet accord montre comment l'Europe peut travailler ensemble pour que les promesses se concrétisent.

C'est notre chance de prouver que la Grande-Bretagne et l'Europe peuvent travailler ensemble pour l'équité, la protection et le respect mutuel et de démontrer que la coopération, et non la division, est la voie de la prospérité.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Mike READER. La parole est à M. Rónán MULLEN.

M. Rónán MULLEN (Irlande, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais évoquer l'attentat d'hier à Manchester. Nos pensées doivent être tournées vers les victimes de ce terrible attentat en ce jour de Yom Kippour, le jour juif du Grand Pardon.

Cette Assemblée travaille à la promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit. Mais les événements d'hier, qui s'ajoutent aux nombreux chagrins et outrages auxquels nous avons pensé et dont nous avons discuté cette semaine, doivent nous rappeler que quelque chose de plus est nécessaire.

Nous devons œuvrer pour la fraternité. Nous devons être attentifs à l'évolution démographique de nos sociétés. Oui, parce que les décisions que nous prenons aujourd'hui détermineront l'état de nos sociétés demain. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de relever le pont-levis de nos pays et de prétendre que tout ira bien, car nous devons être des protagonistes de la paix et de la justice dans nos propres vies, mais aussi chez nous et à l'étranger.

Et là où il n'y a pas de vision, le peuple périclète, nous rappelle le livre des Proverbes. Interrogeons-nous pour savoir si le vide et l'aliénation présents dans tant de cœurs, qui conduisent à la violence et à l'extrémisme, ne trouvent pas leur origine dans la façon dont nous avons construit nos sociétés et nos attitudes.

Pouvons-nous parler de droits de l'Homme si nous refusons de rendre compte d'une justice supérieure, d'une primauté ultime de l'amour, qui est certainement la condition préalable à un récit authentique sur la dignité humaine et les droits de l'homme ? Et ne remettons-nous pas en cause cette vision même lorsque, au lieu de simplement tolérer, nous nous faisons les promoteurs de la destruction de nos semblables dès le tout début de leur vie ? Ne sommes-nous pas en train de corrompre nos propres cœurs et nos propres esprits et d'amener des personnes impressionnables à penser qu'en fin de compte, tout est relatif et que la violence peut parfois être justifiée ?

Mais à tous ceux qui sont tentés de recourir à la violence face à une injustice perçue, rappelons les paroles du Mahatma GANDHI, qui a dit qu'œil pour œil ne ferait que rendre le monde entier aveugle. Changeons nos cœurs et faisons de chaque jour un jour de pardon afin que le Seigneur puisse changer les cœurs des malfaiteurs et leur accorder son pardon. Mais accordez-nous la capacité de pardonner aux autres et de rechercher leur bien aussi bien que le nôtre.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, cher Monsieur Rónán MULLEN et nous sommes entièrement d'accord avec vous. Nous devons vaincre la haine. Merci de l'avoir mentionné.

La parole revient maintenant à M. Malte KAUFMANN.

M. Malte KAUFMANN (Allemagne, CEPA): Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de me donner la parole.

Je voudrais aborder deux sujets aujourd'hui. Le premier sujet est la restriction croissante du droit de vote passif dans les États membres. L'autre sujet est la restriction de la liberté d'expression par les organisations antifascistes d'extrême gauche.

Concernant le premier sujet, nous devons malheureusement constater qu'il arrive de plus en plus souvent que des candidats ne soient même pas admis aux élections. Cela s'est produit à plusieurs reprises en Allemagne lors d'élections municipales, la dernière fois à Ludwigshafen, où un candidat de l'AfD, Joachim PAUL, n'a pas été autorisé à se présenter à la mairie. Il n'avait pas le droit de se présenter. Il y avait une commission électorale composée de sept ou huit membres des partis établis, qui l'ont exclu non pas sur la base d'une décision de justice, mais sur la base d'une expertise provenant d'un ministère de l'Intérieur dirigé par le SPD dans le Land de Rhénanie-Palatinat. Il y avait des choses abracadabrantes, comme par exemple le fait qu'on avait découvert qu'il avait parlé positivement de TOLKIEN et que c'était pour cela qu'il était nationaliste.

Mesdames et Messieurs,

Nous ne pouvons pas laisser faire cela. Nous devons exiger des États membres qu'ils respectent le droit de vote passif et qu'ils permettent aux candidats de tous bords de se présenter aux élections.

Le deuxième sujet qui me tient à cœur est le fait que de plus en plus de groupes antifascistes se livrent à des actes de violence, font pression sur les restaurants qui, en Allemagne par exemple, veulent organiser des dialogues avec l'AfD, des dialogues entre citoyens, et deviennent même physiquement agressifs et violents. Il m'est arrivé d'être attaqué et frappé à la tête par un mouvement antifa lors d'une manifestation.

Mesdames et Messieurs,

Aux États-Unis, ce mouvement a été classé comme organisation terroriste et nous devrions lui emboîter le pas en Europe.

Merci beaucoup.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Malte KAUFMANN. Je voudrais juste vous rappeler que dans cet hémicycle, nous avons l'honneur de recevoir plus de 60 présidents de parlement. Et la question la plus importante que nous devons aborder concerne les discours de haine et les attaques dirigées contre les hommes politiques.

Je vous remercie de l'avoir mentionné.

La parole revient maintenant à Mme Catia POLIDORI, Catia.

Mme Catia POLIDORI (Italie, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président. Je continue en italien.

En cette période de guerre si difficile et si triste, si compliquée pour la diplomatie dans le monde entier, je tiens à donner une bonne nouvelle. Un premier groupe de 39 étudiants et chercheurs est arrivé en Italie il y a deux jours en provenance de Gaza, par deux vols spéciaux de la Guardia di Finanza, grâce à la collaboration entre le ministère italien des affaires étrangères, le ministère de la recherche et la conférence des recteurs, qui ont ouvert les couloirs des universités pour permettre aux jeunes boursiers palestiniens d'être accueillis.

Deux jours auparavant, un dernier groupe de mineurs palestiniens était arrivé de Gaza à bord de trois vols humanitaires. L'opération a concerné 15 patients, ainsi que 65 personnes s'occupant d'eux. Jusqu'à présent, les opérations médicales ont permis d'admettre 196 enfants de Gaza, accueillis avec leurs familles, soit un total de 658 personnes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'Italie se confirme ainsi comme le premier pays occidental, plus que les autres pays européens réunis, à avoir organisé le transfert de patients de la bande de Gaza vers des hôpitaux spécialisés.

En outre, grâce à la coopération décisive du ministère de la défense, des parachutages de quelque 100 tonnes de denrées alimentaires ont été effectués directement à Gaza.

Permettez-moi donc de remercier, dans cette importante Assemblée du Conseil de l'Europe, le ministre des Affaires étrangères Antonio TAJANI, la ministre de l'Université Anna Maria BERNINI, le ministre de la Défense Guido CROSETTO et, bien sûr, le Premier ministre Giorgia MELONI.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Mme Catia POLIDORI.

M. László TOROCZKAI est-il présent ? Non, László n'est pas là.

M. Tony VAUGHAN ? Non.

M. Theo BOVENS ? Non.

Mme Albana VOKSHI ? Albana ? Non ? J'ai l'habitude de vous voir là-bas, ce n'est pas grave. Vous avez la parole, Albana.

Mme Albana VOKSHI (Albanie, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président,

Je voudrais parler des rapports internationaux sur l'Albanie.

Il y a quelques jours, le département d'État des États-Unis a publié son rapport 2025 sur le climat des affaires en Albanie. Ses conclusions sont alarmantes : L'Albanie reste en proie à une corruption systémique et à un afflux massif de fonds illicites, provenant notamment du trafic de drogue, qui faussent la concurrence et bloquent les investissements étrangers. La corruption dans les marchés publics, l'utilisation abusive des contrats PPP, l'insécurité des droits de propriété et la faiblesse du système judiciaire ont créé un environnement dans lequel les entreprises subissent la pression de l'administration publique et des groupes criminels.

Si vous visitez Tirana, Vlorë, ou Durrës, Saranda et même Himarë, vous verrez des complexes de luxe ou des tours remplaçant les quartiers historiques, les théâtres et les stades. Ils ont l'air beaux et modernes, mais plus de 40 000 appartements sont vides à Tirana. Les prix de 3 000, 5 000 ou même 10 000 euros le mètre carré révèlent la vérité : ces tours ne sont pas destinées aux Albanais, mais au blanchiment d'argent sale.

Les gros titres de la presse internationale le confirment. Caras y Caretas, en Uruguay, a récemment rapporté l'effondrement d'un puissant clan albanais qui faisait du trafic de cocaïne d'Amérique du Sud vers l'Europe, qui blanchissait des milliards d'euros par le biais de la construction et qui influençait même les prix de la drogue. Ce qui est alarmant, c'est la collusion du gouvernement et des institutions publiques avec le crime organisé, qui fait du problème de l'Albanie un problème européen et au-delà.

C'est pourquoi j'insiste sur cette situation très alarmante.

L'Europe ne peut pas se permettre d'avoir un refuge pour le crime organisé. Sans action décisive, l'Albanie risque de connaître des troubles sociaux, des affrontements violents entre clans, une émigration massive et l'exportation de l'insécurité à travers l'Europe.

C'est pourquoi je demande à cette Assemblée d'envoyer un message clair et ferme : la corruption, le blanchiment d'argent, l'étouffement des médias et la manipulation électorale ne seront pas tolérés. Et je demande instamment à cette Assemblée d'utiliser tous les instruments disponibles pour pousser le gouvernement albanais à lutter contre le crime organisé et à protéger la démocratie.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Albana VOKSHI.

M. Roland Rino BÜCHEL.

M. Roland Rino BÜCHEL (Suisse, ADLE): Cher Président,

chères personnes ici présentes,

Je vais dire quelques mots sur la confiance dans les gens et sur quelqu'un qui a accordé cette confiance aux gens. Il s'agit de placer le bien-être des citoyens au-dessus de celui des politiciens. Alfred HEER n'est plus parmi nous. C'est une grande perte pour le Conseil de l'Europe, pour les amis de la démocratie, pour ceux qui luttent contre la corruption et pour tous ceux d'entre nous qui l'ont connu personnellement.

Alfred HEER s'exprimait avec des mots clairs. Il n'a jamais choisi la voie de la facilité, mais celle qui lui paraissait la plus juste. Ici, au Conseil de l'Europe, il a été pendant de nombreuses années une figure marquante, franc, toujours clair dans ses pensées, toujours clair dans ses paroles. Il savait de quoi il parlait, et il savait toujours pourquoi il parlait. Il a dénoncé les abus. Il ne s'est jamais laissé intimider. Quand d'autres se sont tus, Alfred HEER a parlé et, surtout, il a agi. Alfred HEER a mis le doigt sur les plaies, même si cela était inconfortable. C'est précisément pour cela qu'on l'a écouté. C'est pour cela qu'on s'est battu avec lui. C'est pourquoi j'ai lutté avec lui.

Avec l'objectif que ce monde devienne un peu meilleur. Pas pour nous, les politiques, mais pour les gens que nous représentons. Spécialement pour les jeunes, comme par exemple ma fille de 12 ans, Ilaria, qui est maintenant assise dans la tribune et qui regarde. L'esprit d'Alfred HEER a fait du bien à ce Conseil. Alfred, il n'y avait rien d'*'artificiel'* en toi, certainement pas ton intelligence.

Merci Alfred, tu nous manques. Je crois que tu nous manques à tous.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Cher Monsieur Roland Rino BÜCHEL,

Vous savez que nous avons commencé cette session en rendant hommage à M. Alfred HEER par une minute de silence. Je voudrais ajouter quelques mots à ce que vous avez dit et qui nous a tous émus.

La première fois que j'ai vu M. Alfred HEER en tête à tête, je lui ai dit : "Je voudrais que vous veniez dans mon bureau". Il m'a répondu : "Qu'est-ce que j'ai fait ?". Et quand il est venu dans mon bureau, nous avons eu une discussion. Il y avait un différend entre M. Alfred HEER et un autre parlementaire. Il a vraiment entendu mes arguments et il m'a remercié à la fin. Je ne veux pas me lancer dans une discussion sur ce qu'il convient de dire en public. Mais c'est un honneur pour moi de garder ma conversation WhatsApp avec M. Alfred HEER dans mon téléphone. J'ai beaucoup de conversations avec lui. Il m'a notamment écrit le 10 avril après une dispute dans cet hémicycle. Il était assis quelque part. Il m'a écrit, alors que je m'étais adressé à lui de manière très stricte.

"Cher Theodoros, vous êtes un bon président impartial. Alfred". J'apprécie le fait que c'était un homme qui, même si nous ne partagions pas toujours son avis ; et nous ne sommes pas tous tenus d'être en accord sur tout, est resté respectueux et dévoué, comme vous l'avez souligné. Il était sur le point de se rendre en Grèce. Nous avons donc échangé de nombreux messages : où aller, quels endroits visiter avec sa famille, etc.

Il nous manquera. Chaque voix qui anime cette Assemblée parlementaire nous manquera, quel que soit le parti, l'idéologie ou le ton, qu'il soit fort ou doux, avec lequel elle s'exprime.

Dans ce livre de la délégation suisse, j'ai écrit un poème grec qu'un poète grec avait écrit un jour : "C'est lorsque nous oublions les gens qu'ils sont vraiment morts." Donc, si nous ne les oublions pas, ils sont pour toujours avec nous.

Merci beaucoup d'avoir mentionné notre regretté collègue M. Alfred HEER.

Je vais maintenant donner la parole à M. Hayk MAMIJANYAN. Hayk est ici ? Oui.

M. Hayk MAMIJANYAN (Arménie, PPE/DC): Je vous remercie.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je vais parler des otages arméniens à Bakou.

Aujourd'hui est le dernier jour de cette session et nous attendons tous avec impatience notre retour à la maison et le moment où nous pourrions voir nos proches. Je suis sûr que vous leur avez tous envoyé des messages et téléphoné à de nombreuses reprises pour savoir comment ils allaient. Parce que nous les aimons et que nous nous soucions d'eux.

Imaginez que vous ne puissiez pas le faire. Inconcevable, n'est-ce pas ? Mais les proches des otages arméniens détenus dans les prisons azerbaïdjanaises sont privés de cette possibilité. Après la fermeture du bureau de la Croix-Rouge à Bakou, les proches et nous-mêmes n'avons aucune idée du bien-être de nos compatriotes. Et nous pouvons dire qu'il s'agit de grande politique, de conflit, d'accords internationaux, bla bla bla, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit de vies humaines, de tragédies humaines.

On signale des tentatives de suicide, des grèves de la faim parmi les otages. C'est une honte, mais nous ne connaissons même pas le nombre exact de nos frères qui ont été illégalement pris en otage par l'Azerbaïdjan. Peut-être que certains d'entre eux ne sont plus en vie.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général et mes collègues des États membres, de déléguer vos ambassadeurs à Bakou pour rendre visite aux otages arméniens détenus dans les prisons azerbaïdjanaises.

S'il vous plaît. Agissez immédiatement pour prouver que l'humanité est toujours vivante. Ne les laissez pas en tête-à-tête avec le dictateur.

Je vous remercie.

Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je connais vos efforts, et nous vous en sommes extrêmement reconnaissants. Mais c'est de cela dont je parlais : lutter contre les symptômes, pas contre la cause.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, M. Hayk MAMIJANYAN. Merci.

Le dernier orateur sur la liste est M. Ričards ŠLESERS.

M. Ričards ŠLESERS (Lettonie, NI): Merci, Monsieur le Président.

Mon sujet porte sur la liberté d'expression.

Chers collègues,

Nous vivons à une époque où la question des valeurs est cruciale pour l'avenir de nos nations. Des forces puissantes proposent de nouveaux agendas, nous incitant à abandonner ce dont nous avons hérité et à oublier les vérités qui ont construit nos sociétés. Mais les valeurs ne sont pas négociables. La foi, la vérité, la famille et les traditions ne sont pas de simples reliques. Ce sont les fondements sans lesquels aucune société ne peut survivre.

C'est pourquoi la liberté d'expression est importante. Sans la possibilité de s'exprimer ouvertement, les valeurs ne peuvent être défendues. Le silence face à la fausseté est une permission pour qu'elle se développe. L'Europe doit rester un lieu où les voix sont entendues, même lorsqu'elles dérangent ou offensent. Pourtant, la liberté d'expression se rétrécit. Certains pays ont encore recours à la diffamation criminelle pour faire taire les critiques. D'autres étendent les lois sur les discours de haine à un point tel que les débats ordinaires sont restreints. Au Royaume-Uni, la loi sur la sécurité en ligne fait pression sur les plateformes pour qu'elles suppriment des propos licites mais controversés.

Pièce par pièce, notre espace démocratique se rétrécit, et je dois m'exprimer personnellement. Le récent assassinat de Charlie KIRK aux États-Unis m'a profondément frappé. Ce n'était pas un Européen, mais sa mort est un avertissement brutal. Lorsque les sociétés deviennent intolérantes à l'égard des mots, la violence remplace le débat. Charlie KIRK avait prévu un jour que quand les gens cessent de parler, c'est là qu'il y a de la violence. Le droit de s'exprimer librement ne doit jamais être réprimé par des balles.

C'est pourquoi je suis ici. L'Europe ne doit pas seulement proscrire les appels à la violence, elle doit défendre le droit de choquer, d'offenser et de déranger. Si nous abandonnons cela, nous abandonnons l'essence même de la liberté.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Ričards ŠLESERS.

Et c'est pourquoi j'ai utilisé la phrase désormais célèbre de Barack OBAMA lorsque Charlie KIRK a été assassiné.

Je vous remercie tous. Le débat est clos.

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur le rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée à la Commission permanente, document 16257, addendum 3.

Le Bureau a proposé plusieurs renvois en Commissions figurant dans l'addendum 3. Ces renvois doivent être soumis à la ratification de l'Assemblée parlementaire conformément à l'article 26.3. Les objections éventuelles à ces saisines qui auraient été retenues seront renvoyées au Bureau.

Y a-t-il des objections aux saisines ?

Non, il n'y a pas d'objection.

Les saisines sont approuvées.

Je vous propose maintenant de ratifier les autres décisions du rapport d'activité.

Y a-t-il des objections ?

Non, il n'y a pas d'objection.

Le rapport d'activité est approuvé.

Nous sommes arrivés au terme de nos débats. Je tiens à remercier tous les membres de l'Assemblée parlementaire, en particulier les rapporteurs et les Présidents des Commissions, pour le travail considérable qu'ils ont accompli au cours de cette partie de session.

Je tiens à remercier les Vice-Présidents qui ont présidé cette partie de session, à savoir M. Bertrand BOUYX, Mme Bernadeta COMA, M. Andries GRYFFROY, M. Mogens JENSEN, Mme Arusyak JULHAKYAN, Mme Miapetra KUMPULA-NATRI, M. Marko PAVIĆ, Mme Denitsa SACHEVA et Lord Don TOUHIG.

Je tiens également à remercier le personnel, le personnel technique et les interprètes, permanents et temporaires, qui ont travaillé dur pour faire de la session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe un succès.

Je tiens à féliciter une nouvelle fois notre Secrétaire générale, Mme Despina CHATZIVASSILIOU, qui a été réélue à l'unanimité pour un nouveau mandat de cinq ans.

Je tiens à remercier tout particulièrement deux de nos collègues qui sont encore parmi nous. Ils quittent cette Assemblée parlementaire. Qui sait ce qui se passera à l'avenir ? Je parle bien sûr, de Mme Ingjerd Schie SCHOU et de M. Stefan SCHENNACH. Merci beaucoup pour votre contribution, qui a été acceptée à l'unanimité. Il s'agit d'une contribution exceptionnelle en ces temps difficiles pour l'Assemblée.

Chers collègues. M. Stefan SCHENNACH, je parle de vous ! et Mme Ingjerd Schie SCHOU. Merci beaucoup, Ingjerd.

Ainsi, chers collègues, la première partie de la session de 2026 se tiendra du 26 au 30 janvier 2026.

Je déclare close la quatrième partie de la session de 2025 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La séance est levée.

The sitting is closed at 12:20 p.m.